

Étude : les Pithou, une famille troyenne de la Renaissance

(Dossier réalisé par le service éducatif de la médiathèque de Troyes)

Proposition d'exploitation pédagogique dans le cadre d'un cours de Seconde sur « Les hommes de la Renaissance »

L'objectif de ce travail est de partir de l'exemple d'une prestigieuse famille troyenne du passé pour :

- soit introduire la période de la Renaissance à partir d'un exemple local concret qui mettra en évidence les différents points ensuite généralisés dans le cours
- soit illustrer et prolonger le cours à partir de cet exemple local.

Il permettra aussi aux élèves de travailler à partir de documents originaux numérisés et transcrits. L'ensemble du travail peut être réalisé à partir du dossier « **Les Pithou, une famille troyenne de la Renaissance entre humanisme et guerres de religion** » dans les ressources pédagogiques du site patrimonial de la médiathèque de Troyes :

<https://11km-patrimoine.troyes-cm.fr/> → « Jouer et apprendre » → « Dossiers pédagogiques ».

On peut imaginer la réalisation d'exposés individuels ou par petits groupes, y compris dans le cadre de l'accompagnement personnalisé destiné à un approfondissement de la méthode de l'analyse de documents et du passage à l'oral.

Préambule :

On demandera à l'ensemble des élèves, pour appréhender la thématique générale, de relever quelques points généraux sur les membres de la famille Pithou à partir du dossier « Présentation de la famille Pithou » : où et quand ont-ils vécu ? quelle origine sociale ? quels engagements ? Il s'agira de donner quelques précisions sur les trois frères les plus éminents : Pierre, François et Nicolas.

[Bilan des recherches : une famille de notables troyens du XVI^e siècle, magistrats, intellectuels (humanistes), bibliophiles (collectionneurs de livres), écrivains, engagés politiquement et impliqués dans les bouleversements religieux de l'Europe du XVI^e siècle (Réforme).]



Gravure 106-10b

Thème n°1 : La ville de Troyes du Moyen Âge à la Renaissance, d'après la description de Nicolas Pithou

Ce thème permet, à partir d'extraits de *La Chronique de Troyes et de la Champagne* de Nicolas Pithou, de rappeler l'importance de Troyes au Moyen Âge et de montrer –succinctement– son évolution jusqu'à l'époque des Pithou (sur le plan politique, passage du système féodal au renforcement du pouvoir royal). Le thème peut constituer un rappel de la question « Sociétés et cultures urbaines » vue précédemment, ou proposer un aperçu de cette question si elle n'a pas été traitée. Une référence aux documents du manuel peut être bienvenue.

On distribuera aux élèves la fiche « Troyes du Moyen Âge au XVI^e siècle... ». On pourra également compléter cette étude par l'évocation de la charte de franchise octroyée par Thibaud IV aux bourgeois de Troyes en 1230 → voir <http://classes.bnf.fr/ema/anthologie/ville/>.

→ Voir ci-dessous fiche « Troyes du Moyen Âge au XVI^e siècle ».

On pourra, grâce à un diaporama, présenter le visage de la ville fortifiée de Troyes grâce aux cartes postales et gravures numérisées sur le site patrimonial de la médiathèque : <https://portail.mediatheque-jacques-chirac.fr/> → taper « Troyes fortifications » dans « Recherche ».



Gravure 103-17

Thème n°2 : Les Pithou : une famille d'humanistes

Les élèves partiront du rappel de la définition de l'humanisme proposée par le manuel. Puis, à partir du dossier « Les Pithou, la passion des livres et du savoir », ils pourront traiter les points suivants, qu'ils pourront illustrer avec un diaporama :

- La passion des livres
- L'implication intellectuelle dans les affaires de leur temps
- L'importance accordée à l'éducation



cl.8.2990

Thème n°3 : Les Pithou : une famille au cœur des guerres de religion

Ce thème est le plus complexe à aborder. On pourra distribuer aux élèves une version quelque peu simplifiée et transcrite en français contemporain des extraits présentés dans le dossier « Les Pithou : une famille au cœur des guerres de religion » (fiche n°2 ci-dessous : les extraits conservés restent longs afin de préserver la saveur de la langue et du sens de l'anecdote de Nicolas Pithou, mais on pourra les raccourcir). On mettra en évidence tous les clichés et les conventions résultant de la volonté de l'auteur de glorifier les protestants. On pourra s'aider pour guider la réflexion des élèves, des quelques questions associées aux extraits du texte que l'on trouve dans le dossier en ligne sur le site de la médiathèque.

→ A partir du manuel et du dossier en ligne, présentation générale de ce qu'est la Réforme, des tensions qu'elle a suscitées en France, et des incidences qu'elle a eues sur la destinée de la famille Pithou.

→ A partir des extraits 1, présentation des critiques de Nicolas Pithou sur l'Église romaine de son temps.

→ A partir des extraits 2, présentation de l'initiation de Nicolas et de son frère à la Réforme, et des débuts de la Réforme dans la région troyenne.

→ A partir des extraits 3, présentation du massacre de Wassy, déclencheur des guerres de religion en France, et des troubles de l'année 1562. On pourra également utiliser la gravure de Tortorel et Perrissin sur le massacre de Wassy pour travailler sur l'analyse d'un document iconographique, réalisé par des artistes protestants, traitant du même événement.

→ A partir des extraits 4 et du manuel, présentation du massacre de la Saint-Barthélemy à Paris. On pourra travailler parallèlement sur la représentation iconographique de l'événement à travers le célèbre tableau du protestant François Dubois, rescapé du massacre.

→ A partir des extraits 5, présentation du prolongement du massacre de la Saint-Barthélemy à Troyes.

Troyes du Moyen Âge au XVI^e siècle

(extraits adaptés de *La Chronique de Troyes et de la Champagne* de Nicolas Pithou)

1. D'abondantes ressources naturelles`

Une riche campagne

« La ville de Troyes est presque en forme de raquette. Son terroir est pour la plupart si bon que de l'une de ses portes il se voit une contrée de terre appelée communément par ceux du pays « Les Marots », tellement réputée par sa qualité et sa fertilité qu'on n'en aurait pas un arpent à moins de 1000 ou 1200 livres. Ce sont des terres qui sont d'un rendement incroyable. Elles ne sont jamais vides ni au repos. Mais la plupart d'entre elles appartiennent à des ecclésiastiques. De sorte que peu de personnes en ont.

Plusieurs beaux, grands et excellents vignobles avoisinent cette ville, qui permettent de faire des vins fort bons et délicats. Et en si grande abondance que les habitants du Hainaut (en Belgique) viennent les chercher pour les mener à Valenciennes, Anvers et autres lieux. Il y a aussi un autre vignoble de très grand rapport au sortir de la ville en une contrée qui se nomme Preize. Mais le vin que produisent ces vignes n'approche pas en qualité, et de beaucoup, celui des autres vignes, et sert seulement pour les serviteurs, les manœuvres et le petit peuple du pays. Toutefois, certaines années, principalement quand la saison est fort chaude, il peut être fort bon, pourvu qu'il soit gardé quelque temps. »

L'abondance de l'eau dans la ville

« Un bras de la rivière Seine, artificiellement dérivé de son cours naturel par le moyen de vanes installées à un quart de lieue en amont de la ville, se divise en trois bras en s'approchant de la ville de Troyes.

Le premier desdits bras se prend à l'une des portes de la ville, qui se nomme Croncels, où il sert de port. L'eau de ce bras entre dans la ville par des arches fermées de herses coulissantes posées dans les fossés au pied des murailles, assez près de ladite porte. Etant entré, il se sépare et fait deux petits bras. Le premier d'entre eux passe derrière la rue du Temple ; l'autre par un lieu appelé La Massacrerie et par les deux bouts de la rue des Jacobins. Il sert pour les teinturiers, drapiers et tanneurs. Puis ils se jettent tous deux dans ce grand bras et canal duquel nous allons maintenant parler, qu'ils rencontrent l'un, à savoir le premier petit bras, derrière les Jacobins, et l'autre derrière l'abbaye appelée Notre-Dame-aux-Nonnains.

Le deuxième bras qui est le plus gros, entre dans la ville par trois arches qui sont dans les fossés entre la plate-forme de la Planche-Clément et la porte de la Tannerie, et passe à travers la ville sans se diviser ni faire aucun bras, sous le pont de la Salle, baignant en passant les murailles du Palais, sous celui de la Girouarde, près des étuves aux hommes, où il est très utile pour l'hôpital appelé Hôtel-Dieu-le-Comte, et s'en va, toujours coulant, passer sous le pont des Cordeliers. En passant, il fait moudre les moulins à blés appelés « les moulins de la tour ». Sortant ensuite de la ville par des grilles posées en un lieu nommé le Joli Sault, il se rend aux moulins de Saint-Quentin.

Le troisième et dernier bras que nous avons dit être dérivé du cours naturel de la rivière Seine entre dans la ville par trois herses dressées en la muraille de ladite ville, au lieu appelé la Planche Clément. Etant entré, il fait moudre les moulins à blé de Jaillard, puis le moulin de Merdanson. Au-dessus desdits moulins Jaillard, il se divise et se sépare en deux bras. L'un de ces bras sert pour l'aisance et les commodités de quelques ruelles détournées, et sort par la herse de Rioteuse, entre la porte Saint-Jacques et le boulevard, pour entrer dans les fossés de la ville où il est fort raide et profond. L'autre bras s'en va sortir de la ville près du Moulin brûlé.

Tous ces bras d'eau ainsi dérivés prennent congé de la ville de Troyes et retrouvent leur cours naturel à un quart de lieue en aval de la ville, pour aller trouver celle de Paris.

Questions :

1. Quelles sont les ressources naturelles qui font alors la prospérité de Troyes ? En quoi sont-elles intéressantes ?
2. En vous aidant du texte, coloriez en bleu sur le plan les cours d'eau qui parcourent la ville.

2. Troyes au Moyen Âge : une ville prestigieuse

Les anciens comtes de Champagne

« La ville avait autrefois ses comtes, dont on voit encore aujourd'hui le palais situé sur l'un des bords du principal canal de la rivière Seine dont nous avons parlé. Là était jadis le séjour habituel de Henri 1^{er}, surnommé Le Large, et de Thibault III, comtes palatins de Troyes. On voit leurs sépultures à l'église St-Etienne dont Henri est le fondateur, et qu'il a dotée de grands biens et de riches possessions, de même qu'on lui doit quelques beaux hôpitaux qui sont dans la ville.

La splendeur passée des foires de Champagne

« Il y avait anciennement en ladite ville de fort belles foires qui furent des plus notables et privilégiées, célèbres et fréquentées. On les appelait communément « foires de Champagne et de Brie ». A l'occasion de ces foires, la ville était fort renommée et fréquentée. Là se retrouvaient et faisaient des affaires les Italiens, Florentins, Milanais, Vénitiens, Allemands et Provençaux. Bref, des gens de toutes parts s'y rendaient pour faire des affaires. La plupart de ces nations étrangères avaient même en ladite ville leurs maisons où ils se logeaient et entreposaient leurs denrées et marchandises. On en voit encore aujourd'hui quelques-unes qui portent toujours le nom des nations auxquelles elles ont appartenu et qui s'y logeaient. Pour la fondation desdites foires, obéissance était entièrement due aux comtes, pour tous les pays, en-deçà et au-delà des mers. Les marchands qui les fréquentaient et leurs marchandises avaient d'importants privilèges, droits, franchises, libertés et sauf-conduits.

Pour juger et régler les procès et différends qui pouvaient surgir, il y avait deux personnes appelées les « gardes des foires », qui avaient connaissance des cas et des contrats d'affaires réalisés durant les foires, entre tous les marchands qui les fréquentaient. Il n'était pas possible à l'un de ces deux gardes d'exercer seul la juridiction. En l'absence de l'un, celui qui était présent était obligé de faire appel au chancelier des foires, s'il était sur place ; et en son absence, à quelque autre personnage important et sûr, pour remplacer celui qui était défaillant.

L'institution des sergents appartenait aux gardes et au chancelier. En plus de cela, le chancelier avait la garde du sceau des foires. Les obligations et contrats étaient scellés avec ce sceau par le chancelier, qui en percevait des profits et émoluments qui n'étaient pas petits. Et en vertu du privilège conféré par ce sceau, un créancier pouvait faire emprisonner un débiteur en défaut de paiement.

Pour cette raison, les marchands tant de la ville, que ceux des foires et les étrangers, étaient plus enclins à faire des affaires les uns avec les autres, voyant qu'ils ne pouvaient être déçus et trompés par leurs débiteurs aussi facilement qu'ils auraient pu l'être sans ces privilèges. D'autre part, les débiteurs étaient aussi de la sorte rendus plus soigneux et empressés de trouver les moyens de s'acquitter de leurs dettes, de peur d'être envoyés en prison.

Ces deux fonctions de garde et de chancelier des foires qui, comme vous l'avez entendu, étaient jadis exercées par trois personnes, sont maintenant concentrées en une seule qu'on nomme le « garde ou chancelier des foires ». La juridiction existe encore aujourd'hui dans la ville de Troyes. Mais elle n'a plus l'autorité et n'est plus d'un si grand profit qu'elle l'a été dans le passé. Autant à cause du déclin des foires que parce que les rois de France en ont confisqué la plupart des profits, depuis que le comté de Champagne et de Brie a été uni et incorporé à la couronne de France. Ce qui advint par la mort de Henri III, roi de Navarre et comte palatin de ces lieux, Jeanne, sa fille et seule héritière se liant par mariage à Philippe le Bel, roi de France.

Questions :

1. En quoi peut-on dire que Troyes au Moyen Âge était une ville seigneuriale et une capitale politique ? Coloriez en rouge sur le plan les symboles de ce pouvoir politique.
2. Quelle a été, aux XII^e et XIII^e siècles, la principale raison de la prospérité et du prestige de Troyes ? Comment peut-on expliquer ce succès et quelles en ont été les conséquences ? Sur le plan, coloriez en orange les limites de Troyes au XI^e siècle et en jaune l'extension jusqu'au XIII^e siècle.
3. Quelle évolution la ville de Troyes a-t-elle connue du XIII^e au XVI^e siècle, d'après le dernier paragraphe du texte ?

3. Le grand incendie de 1524

La situation misérable de Troyes en 1524

L'état misérable auquel ce pauvre peuple était alors réduit allait de mal en pis, et s'accrut avec le temps, de telle sorte que finalement, les vices et blasphèmes exécrables régnaient partout. Mais le bon Dieu sut bien se venger d'un tel mépris de sa sainte parole et des vices qui régnaient si fort dans la ville de Troyes, par un grand désastre qu'il envoya soudain sur cette ville. Ce fut en l'an 1524. Il n'était alors question, entre les puissants de la ville, que de réjouissances, de faire bonne chère, et de se donner du bon temps, avec des greniers si pleins de blé qu'ils en éclataient. Les pauvres d'autre part, affaiblis par la faim, étaient au bord de la mort sans même être secourus par les riches et leur blé. De sorte que la charité était complètement morte, en une saison aussi chère que fut celle-là, car l'année précédente, environ le dixième jour de novembre, les blés semés gelèrent en terre dans presque tout le royaume, ce qui causa en cette année 1524 une pénurie et une cherté du blé très grande et généralisée.

Un incendie exceptionnel

La situation étant si pitoyable, il advint qu'un certain jour du mois de mai, qui était, comme je l'ai entendu, le 24, un mardi précédant le jour où l'on devait célébrer la Fête-Dieu, le feu prit sur les dix heures du soir à une maison de Troyes située au coin de la rue de l'Épicerie [*actuelle rue Emile Zola*], en face de celle du Grand Sauvage par laquelle on entre dans la rue du Temple [*actuelle rue Général Saussier*]. Cette maison était alors habitée par un apothicaire nommé Moussé, et remplie de poix, de soufre, d'huile de pétrole, et de plusieurs autres matières semblables promptes à s'enflammer. Pour cette raison, elle prit feu instantanément, et le feu se répandit de maison en maison sans qu'on pût le contrôler. On voyait le feu tantôt en un lieu, puis soudain à trois ou quatre cents pas de là. On criait « au feu ! » au même moment dans une rue et dans une autre bien éloignée, de sorte qu'on ne savait vers où courir. Là-dessus un bruit s'éleva que les Impérialistes et les Bourguignons (c'était l'année du voyage du grand roi François devant Pavie où il fut pris) avait pris d'assaut les murailles de la ville. Ce qui effraya si fort les habitants, qu'ils ne savaient où ils devaient courir en priorité, ni que faire pour être utiles et porter secours. Toutefois, la plupart quittaient tout et abandonnaient le feu pour courir aux armes. Ainsi, le feu gagnait toujours du terrain, sans aucune résistance. Les prêtres y portaient en procession solennelle le chef de saint Loup [*la relique du crâne de Saint-Loup, ancien évêque et patron de Troyes*], que l'on tient en ce lieu pour avoir la vertu et la puissance d'arrêter le feu, dès qu'il est posé devant le lieu où il fait rage. Ils présentaient leur hostie devant le feu, et en jetèrent une dedans pour l'éteindre (comme je l'ai entendu) mais rien n'y fit. Au contraire, le feu se répandit avec une telle furie qu'un bien grand nombre de maisons, et finalement la plus grande et la plus belle partie de la ville s'en alla en cendres. Trois grandes églises, St-Jean, St-Pantaléon et St-Nicolas en furent emportées, avec l'Hôtel de la Commanderie du Temple, qui était un édifice très grand et spacieux. Bref, toutes les maisons qui étaient depuis celle où le feu commença, tant à main droite qu'à gauche, remontant de long en large jusqu'à la porte du Beffroy, qui était la partie la plus peuplée et la plus riche de la ville, et plusieurs autres se trouvant en contrebas vers la cathédrale St-Pierre, furent brûlées et consumées, à l'exception d'un bien fort petit nombre, sans que la diligence ou le travail des hommes y pût remédier. Là fut fondue par le feu une cloche d'une grosseur extrême et admirable, qui était réputée comme la plus grande de toute la chrétienté. Le feu était si véhément et violent qu'il brûlait les ponts et le bois dans l'eau.

Ce grand Dieu, de la providence duquel dépendent toutes choses, fit par ce moyen, et en bien peu d'heures, une belle ouverture aux pauvres des greniers qui auparavant étaient si étroitement fermés pour eux, car alors tout se trouva à l'abandon. Mais quelques-uns qui pensaient bien profiter de la perte des autres, y laissèrent leur vie en prenant trop de risques. Il y eut entre autres un pauvre homme insensé qui, entré dans le grenier d'un hôtel appelé communément « La belle maison » avec un sac pour en tirer du blé, fut aussitôt surpris et entouré par le feu. Et comme la population s'aperçut que le feu allait le gagner s'il ne se retirait pas, elle lui cria de se retirer et de se sauver. Ce pauvre fou ne fit qu'en rire, et voyant la flamme s'approcher de lui, au lieu de gagner la porte, il se glissa dans son sac, pensant y être en sécurité, et le malheureux y fut brûlé et consumé. Et comme on trouvait bien peu d'aide pour vider les maisons et sauver ce qu'il y avait dedans, il y eut une perte inestimable tant de blé ou de vin, que d'or, de pièces d'argent, vaisselles, bagues, bijoux et autres meubles précieux. Plusieurs avaient à peine le temps de se sauver en chemise, contraints d'abandonner leur maison et tout ce qu'il y avait dedans. Le désastre fut si grand qu'un tel qui était autrefois à son aise se vit en quelques heures réduit en une extrême pauvreté. Et d'autres qui étaient fort pauvres, s'enrichirent

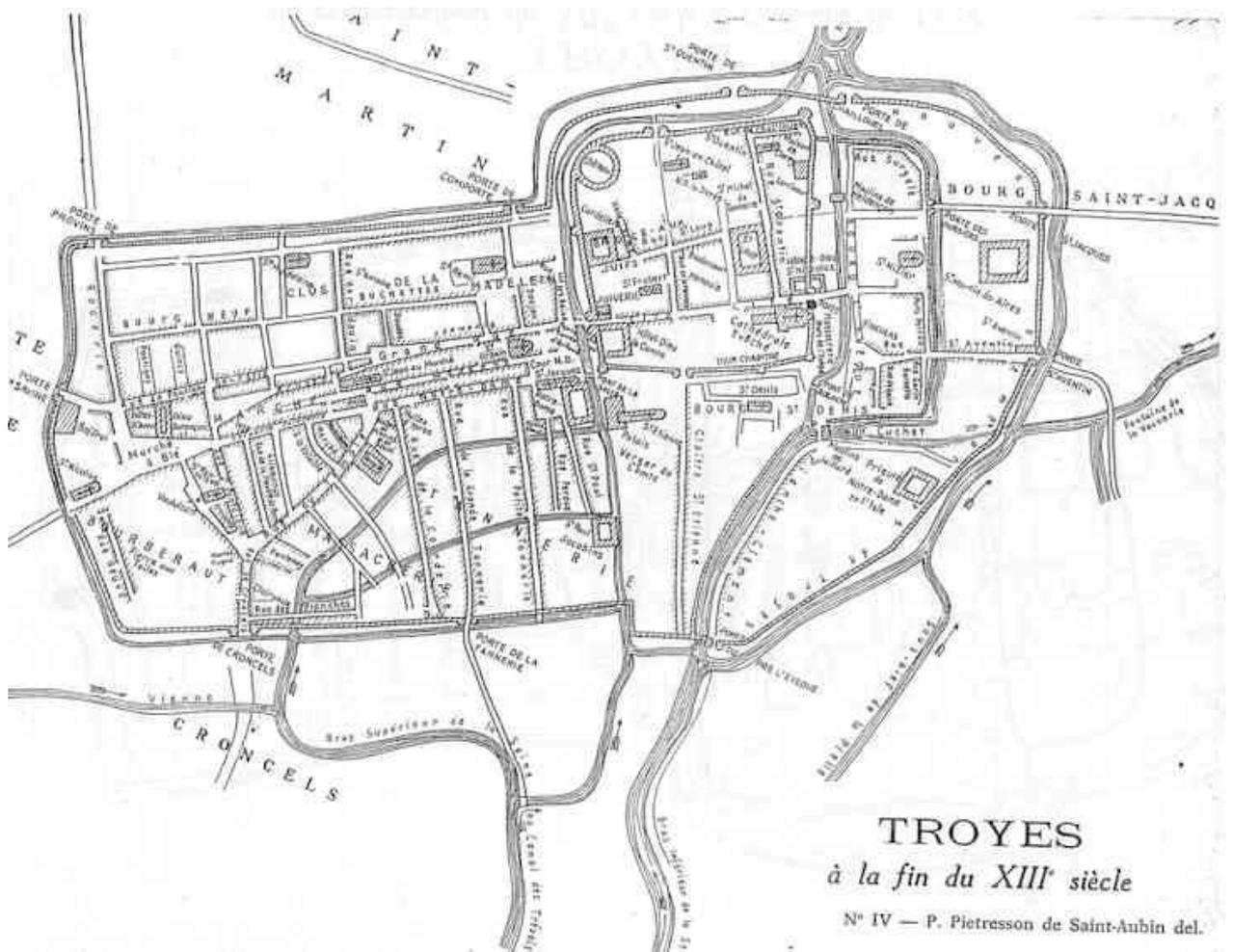
malheureusement du bien et des dépouilles d'autrui. Le feu en surprit quelques-uns dans leur maison qui, n'ayant pas réussi à se sauver, y périrent brûlés et consumés. Plusieurs malheureux de tous sexes et âges, pour certains étrangers, furent accusés d'être les incendiaires, saisis par le peuple forcené et jetés sans aucun jugement au milieu des flammes où ils rendirent l'esprit avec des cris et des hurlements horribles et épouvantables.

Des causes non élucidées

On se tourmenta fort à chercher la source et la cause de cet accident, et on en disait diverses choses. Pour les uns ce feu était tombé du ciel. Pour les autres, il avait été mis de main d'homme et par des boutefeux, que les Hennuyers et les Espagnols avaient envoyés déguisés par tout le royaume de France, avec mission de mettre le feu aux meilleures villes, en leur ayant remis de quoi provoquer le feu, qui était si violent qu'il brûlait et consumait tout ce qu'il touchait, fut-ce la pierre ou autre matière. Et ayant été pris pour tel, un pauvre étranger qui passait par Troyes, dont personne ne comprenait la langue, fut pendu et étranglé, après avoir été torturé, sans qu'on pût tirer de lui une autre parole que celle-ci qu'on pût entendre : « Kyrie Eleison », qu'il répéta souvent sur le lieu du supplice. Cette opinion (à savoir que c'était un feu provoqué par les ennemis du royaume) était la plus commune, et s'imprima si fort dans l'esprit de tous, qu'elle persiste encore à présent. Mais je vais vous dire ce que j'ai autrefois appris d'un personnage d'autorité et digne de foi, qui pouvait bien savoir quelque chose, propos qui m'a été confirmé il y a peu par un marchand de Troyes nommé Claude Gombault. Ce personnage me raconta que la maison à laquelle le feu pris en premier avait été disputée pendant longtemps, tant en la cour du bailliage de Troyes qu'en celle du parlement de Paris, par deux personnes qui en revendiquaient l'un et l'autre la propriété. Un arrêt de ladite cours adjugea cette maison à l'une des parties. Pour faire exécuter l'arrêt et mettre en possession de la maison celui qui avait obtenu gain de cause, la cours nomma le lieutenant Bazin. Le jour assigné pour l'exécution de l'arrêt arriva, celui au profit duquel l'arrêt avait été rendu fut menacé à l'oreille que jamais il ne jouirait de cette maison. Et il advint que la nuit de ce même jour, elle prit feu, et on estimait que c'était là la vraie cause et source de ce pitoyable accident.

Questions :

1. Quel était le contexte général à Troyes en 1524 ? Comment Nicolas Pithou l'interprète-t-il ?
2. Où le grand incendie de 1524 commença-t-il ? Montrez-en la violence en vous appuyant sur le document.
3. Quelles en furent les conséquences ?



TROYES
à la fin du XIII^e siècle

N° IV — P. Pietresson de Saint-Aubin del.

Légende

Témoignage et point de vue de Nicolas Pithou sur les troubles religieux du XVI^e siècle (extraits adaptés de *La Chronique de Troyes et de la Champagne*)

1. *L'Eglise catholique vue par Nicolas Pithou*

L'horrible changement

On peut dire franchement que la doctrine chrétienne ne demeura pas toujours intacte, et qu'on n'en garda pas la pureté. Mais je ne saurais pas vous dire assurément d'où, comment et en quel temps advint cet horrible changement, pour laisser place à tant de superstitions et inventions des hommes. On n'y procéda non point tout d'un coup, ni ouvertement, mais de façon cachée, peu à peu, tout doucement, par degrés, quasi en glissant, et comme par-dessous terre, et sans qu'on s'en aperçût, voire sur une longue période.

On commença tout d'abord par l'introduction de quelques inventions, cérémonies et superstitions légères, qu'on mit tout doucement en avant, qui en apparence semblaient être sans importance. Puis, quand elles eurent été admises et reçues, de façon bien légère et inconsiderée, sans se soucier de l'avenir, on ne cessa d'en rajouter tant et tant l'une sur l'autre, qu'avec le temps le nombre en fut infini. Cette grande confusion résulta principalement d'un rempart insuffisant, au commencement, contre de tels assauts, alors qu'il faudrait mettre toujours en avant le rempart de la pure parole de Dieu.

Un clergé incompetent et trompeur

Mais le pire fut quand les successeurs des bons évêques et pasteurs, ne se contentant pas d'avoir de quoi se nourrir et d'être couverts, virent leur cœur saisi et embrasé par cette maudite avarice et cette pernicieuse ambition, et que, oubliant le devoir de leur charge, ils s'engagèrent dans les affaires d'État et des principautés du monde, abandonnant les églises dont ils avaient la charge, qu'ils rejetèrent sur les épaules d'autres pour se charger des affaires de ce monde.

Ils firent entendre partout que tout ce qui est nécessaire au salut, et qu'il nous faut croire, n'est pas seulement compris dans les écrits des prophètes et apôtres, mais aussi dans les ordonnances et traditions qu'ils disaient avoir été enseignées de vive voix à l'Eglise par les apôtres, et transmises de main en main à leurs successeurs, sans avoir été couchées par écrit. Que cela devait être tenu pour règle infaillible et catholique, et comme un arrêt de la Cour céleste, sous peine d'excommunication.

Et pour ôter au peuple le vrai moyen de discerner les vrais messagers de Dieu d'avec les trompeurs, on ne voulut plus qu'il eût connaissance de la parole de Dieu : aussi défendit-on de l'avoir et de la lire en langue vulgaire, tant craint la fausse religion d'être découverte.

Parmi les livres qui étaient en vogue, en ce temps-là couvert de si profondes ténèbres, il s'en trouvait un que je possède, qu'on estimait autant, je n'ose dire plus, que l'Écriture sainte. Ce livre était intitulé *Le Livre de Sapience*, et avait été composé en l'an 1388 en langue française par un archevêque de Sens nommé Guy de Roye. Cet archevêque auteur de ce livre, disait qu'il l'avait fait spécialement pour les simples gens, et pour les simples prêtres qui ne comprenaient point le latin ni les Écritures. Ceux qui ont aujourd'hui quelque petite goutte de bon sens se moqueraient de ce livre. Il traite de ces folles doctrines et opinions, qui ont été inventées au milieu de l'ignorance brutale qui a régné sur le monde, et d'une infinité de badinages très sots.

L'année qui suivit la composition de ce beau livre, un certain brouillon de moine de l'ordre de Cluny, qui n'a osé se nommer, le farcit de plusieurs exemples, apparitions, visions, miracles et contes, que les moines et cafards avaient imaginés dans leurs cavernes. Ce qui n'avait pour objectif que de maintenir toujours le pauvre peuple dans les ténèbres. Et cet archevêque qui s'en dit l'auteur n'eut point honte d'ordonner qu'en chaque paroisse du diocèse de Sens, il y eût ce livre, et les curés de ces paroisses devaient en lire chaque dimanche au peuple deux ou trois chapitres. Et afin que les curés en fussent plus dévots à lire, et les gens à écouter, il octroya à tous ceux qui liraient et écouterait ce livre vingt jours de pardon, et aussi à tous ceux qui l'écouterait lire, ou qui d'eux-mêmes le liraient, et qui prieraient pour lui, dix jours pour chaque fois, de façon perpétuelle.

Un clergé avide

Depuis que les ecclésiastiques eurent rendue ferme et arrêtée leur domination barbare et tyrannique sur les consciences, il ne fut plus question pour eux que de s'enrichir, remplir leurs bouges aux dépens du peuple, et le charger d'innombrables exactions. Les curés revendiquaient par un droit de mortuaire (comme ils l'appelaient) les draps, linges, couvertures et autres parements qu'on mettait sur le cercueil de leurs paroissiens trépassés en les portant en sépulture, qui étaient quelquefois de prix et de valeur, selon la qualité du défunt. Ils prétendaient que toutes les torches que les parents et amis du trépassé portaient pour lui rendre honneur, au convoi des funérailles, leur appartenaient. La sépulture en lieu saint (comme ils l'appellent) était refusée au corps de celui qui était décédé sans avoir fait son testament ; pour y remédier, la famille du défunt était contrainte de faire appel à un prêtre qui faisait, au nom du défunt mort intestat, un testament par lequel il disposait des messes, obits, anniversaires, trentains, luminaires et généralement de tous les autres fatras habituels dans l'Eglise de la papauté, qu'ils disent être nécessaires pour le salut et le remède de l'âme du défunt.

Il n'était pas licite aux nouveaux mariés de coucher avec leur épouse avant que le lit nuptial eût été béni par leur curé, qu'ils étaient tenus de faire venir à cette fin en lui payant une somme d'argent. Les femmes au relevé de leurs couches, étaient tenues de faire dire et célébrer à leurs frais une messe en leur paroisse, et offrir pain et vin. Autrement elles étaient considérées comme excommuniées, et l'entrée de l'église leur était défendue. Les habitants de Troyes étaient contraints de faire des confréries et des services (comme ils l'appellent), et de donner et porter en leurs paroisses des cierges, offrir du pain, du vin, de l'argent ou de la cire.

Toutefois, comme ces charges et exactions augmentaient toujours plus, les yeux de ce pauvre peuple, qui jusqu'alors étaient demeurés clos, commencèrent à s'entrouvrir. De sorte que, ayant jeté la vue sur l'état de sa bourse plutôt que sur celui de sa pauvre âme, il résolut de secouer ce joug et de maintenir désormais la bourse plus serrée et étroite à l'endroit de ces prêtres et curés qu'il n'avait fait dans le passé. Pour l'exécuter, plusieurs bourgeois, habitants de la ville, d'un commun accord et consentement, intentèrent un procès à l'encontre de leurs curés, qui pour toute défense s'armèrent d'une ancienne prescription et d'une louable coutume. Ce procès dura assez longtemps. Au final, étant arrivé en la cour du parlement, les curés craignant d'être déboutés, et comme il est vraisemblable, qu'un tel remue-ménage ne déclençât quelque orage et tempête qui pourraient définitivement gâter leurs affaires, ils tombèrent d'accord avec leurs paroissiens et par le moyen de cette transaction, ceux-ci obtinrent gain de cause pour la plupart des points contentieux.

2. « *Ceux de la Religion* » : les premiers protestants de Troyes vus par Nicolas Pithou

Comment Nicolas et Jean Pithou ont été initiés à la Réforme (1539)

Vers cette époque un nommé M. Nicolas Stiltere, de nationalité flamande, s'en vint par une singulière providence de Dieu, et au bon moment pour plusieurs, en la ville de Troyes pour y enseigner la jeunesse. Ayant, par le biais d'un bon et savant personnage du lieu, obtenu une place de régent dans un collège duquel un nommé M. Jean Lange était principal, on mit comme en dépôt entre ses mains la tendre jeunesse de quelques enfants de bonne famille pour la façonner et la former aux bonnes lettres. Or, Stiltere avait quelques prémices de connaissances de la vraie religion, dont on avait encore à peine entendu parler à Troyes, ce qui arriva à point nommé pour entrouvrir les yeux de quelques écoliers, clos par l'erreur et l'ignorance. Les premiers qui reçurent cette faveur de jouir d'un si grand bien par le biais de Stiltere, sans toutefois qu'il le fit volontairement, tant est grande et admirable la providence de Dieu, furent deux jeunes enfants de Troyes, frères jumeaux, dont les noms étaient Jean et Nicolas Pithou, écoliers dont il avait la charge.

Sachez donc que Stiltere, ayant avec le temps trouvé moyen de se procurer quelques petits traités français et chansons spirituelles démontrant les erreurs et abus de la papauté, se voyant pressé de les rendre à celui qui les lui avait prêtés, en fit une copie qu'il écrivit de sa propre main en caractères et lettres codés, connus de lui seul, de crainte qu'étant vus ou trouvés, on ne lui jetât le chat entre les jambes. Il rangeait soigneusement le tout dans le coffre de ces deux jumeaux, et les lisait souvent mais en cachette de ces deux jeunes enfants, qui s'en étant aperçus, soupçonnèrent que c'était quelque secret que l'on ne voulait pas qu'ils découvrirent. Et comme les choses refusées sont naturellement

les plus désirées, cela accrut leur envie d'en savoir plus et d'y mettre le nez. Ainsi donc, ayant un jour épié l'absence de leur précepteur, ils se mirent à feuilleter ces papiers. Mais le pire fut quand ils virent que c'étaient des lettres closes pour eux, dont ils ne pouvaient rien tirer, ce qui fit redoubler leur envie d'y pénétrer.

Finalement ils firent tant qu'ils décodèrent un petit mot, ce qui leur donna ouverture à tout le reste. Ils se mirent alors à copier la plupart de ces papiers, et à imprimer dans leur mémoire leur contenu par une lecture assidue. Il s'ensuivit que petit à petit, ils commencèrent à railler et à tenir pour peu de choses les images et cérémonies de la papauté. Finalement le bon Dieu sut si bien faire accroître ces petits et laborieux commencements qu'il s'en servit pour le progrès de l'Eglise, laquelle avec le temps finit par s'installer à Troyes.

Plus tard, Stiltere commença à se découvrir à quelques écoliers en leur communiquant une partie du trésor qu'il tenait caché. Il leur fit entendre au cours d'entretiens familiers le point de la justification par la foi, leur découvrant quelques abus de la papauté. Dieu se servit tellement de lui pour un temps, que quelques-uns en demeurèrent fort bien édifiés. Mais il ne put poursuivre longtemps sans être découvert, et, accusé devant le juge d'Eglise, il quitta la ville de Troyes et se retira à Paris. L'entrée qu'il avait eue en la connaissance de la sainte vérité lui servit peu, car au lieu de faire valoir le talent que Dieu lui avait prêté, s'étant retiré à Valence en Dauphiné, il se vautra dans les abominations de la papauté. Etant un jour repris à ce sujet par l'un des deux frères jumeaux qui avaient été par son biais acheminés en la connaissance de la vérité, comme vous l'avez entendu, il n'eut point de honte de lui dire qu'il n'avait jamais été touché par cette connaissance.

Premiers martyrs de la Réforme dans la région troyenne

[Rares furent les martyrs de la religion réformée à Troyes : seulement quatre exécutions à la suite de décisions de justice (dont celle du colporteur Macé Moreau décrite ci-dessous). Remarquons également qu'aucun de ces martyrs n'est troyen.]

En 1549, un nommé Macé Moreau fut pris et constitué prisonnier à Troyes pour la parole de Dieu. Ce personnage avait été d'une jeunesse et d'une vie fort dissolue et désordonnée : un jureur et blasphémateur du nom de Dieu, un insigne paillard et débaucheur de filles. Pour le faire court, avant qu'il fût amené à la connaissance de la vraie religion, il n'y avait rien de bon en lui. Sa première profession était d'être mercier et colporteur d'étoffes ou d'images. Ayant perdu ou dissipé tout ce peu qu'il avait, il se mit à suivre l'armée. Il devint vivandier et, ayant rencontré un soldat qui lui devait quelque argent, il le pria de le lui rendre. Ce soldat portant la main à l'épée, lui fit réponse en jurant qu'il le paierait intégralement sur l'heure. Macé se défendit et joignit son homme de si près qu'il le rendit mort sur place. Macé fut saisi sur-le-champ et attaché, et eût été en grand danger de perdre la vie sans quelques vivandiers du camp qui conduisaient quelques malades et blessés. L'ayant aperçu en telle misère, ils trouvèrent moyen de l'enlever et de le charger parmi ces malades. Quand il se vit en lieu sûr, il commença à jeter la plume au vent. S'étant agité vainement çà et là, il se rendit finalement à Genève où, assisté de la bourse des pauvres étrangers, il demeura quelque temps et y fut instruit dans la vraie connaissance de la parole de Dieu. Et il fut si vivement touché du sentiment de celle-ci, que, détestant sa vie passée, on aperçut en lui un merveilleux et subit changement de vie.

Quelque temps après, Laurent de Normandie, qui faisait fonction de libraire à Genève, lui présenta des livres de l'écriture sainte pour aller les vendre en France. Macé accepta cette offre et, ayant chargé sur son dos son paquetage de livres, il s'achemina en France. Passant par la ville de Troyes, il alla voir un certain peintre du lieu nommé Jacques Cochin chez lequel il avait coutume, du temps de son premier métier, de se fournir en tissu. Ce peintre avait quelque entrée dans la connaissance de la vraie religion, et s'était par le passé souvent efforcé de faire quitter à Macé sa première vie de débauche. Macé lui raconta les grâces que Dieu lui avait faites, et les raisons de sa venue à Troyes. Ce peintre fut fort réjoui et grandement ébahi d'un si étrange et si soudain changement. Néanmoins, le voyant à son avis trop libre en paroles, étant donné l'époque et le lieu où l'on était, il lui fait remarquer les dangers qui pourraient le guetter s'il n'usait pas d'une plus grande prudence et discrétion. Sa réponse fut qu'un seul cheveu de sa tête ne pouvait tomber sans la volonté de Dieu.

Le lendemain, comme Macé passait par la rue, il rencontra un nommé Nicolas Vautherin, dit le Grand Colas, fabricant de bourses de son métier, qui sortait du sermon de l'église Saint-Jean. Macé connaissait depuis longtemps Vautherin pour lui avoir autrefois acheté des bourses. S'étant reconnus et salués, ils allèrent de compagnie toujours devisant ensemble jusqu'à la maison de ce Vautherin où,

étant arrivés, Macé, ému d'un zèle ardent pour faire avancer la gloire de Dieu, sans sonder plus en avant son homme, qui était un franc papiste et de mauvaise humeur, lui présenta le *Livre des marchands*, qui est un petit livret qui dès l'an 1544 fut composé et mis en lumière par un Picard nommé Antoine Marcourt, jadis moine, et désormais ministre du culte au lieu de Versoy, petite ville de Savoie proche de Genève. Dans ce livret, il montre et dénonce ouvertement tout le trafic que les prêtres exercent dans l'Eglise papiste. Vautherin reçut ce livret. Et n'ayant pu retenir Macé à souper, il lui fit promettre qu'il reviendrait le voir le lendemain. Vautherin ayant lu quelques pages de ce livret, le porta sur-le-champ au vicaire de Saint-Jean, qui lui dit d'emblée que ce livre était mauvais et hérétique, et qu'il fallait savoir où il l'avait pris. A quoi Vautherin fit réponse que celui qui lui avait donné n'était pas perdu, et ayant comploté ensemble, ils se quittèrent.

Le lendemain, Macé ne faillit pas à sa promesse, et revint chez Vautherin qui feignit avoir pris quelque goût à la lecture du livret et fit tant qu'il sut de Macé le lieu où il avait laissé son paquetage et ce qui était dedans. Et pendant qu'il le berçait de belles paroles, il envoya chercher M. Marc Champy, alors lieutenant criminel. Lequel ayant interrogé Macé, et fouillé en sa présence son paquetage qu'il fit apporter sur le lieu, le fit mener en prison où quelque temps après Champy se rendit et l'interrogea plus amplement sur plusieurs points de la religion chrétienne. A quoi il répondit de point en point ce que Dieu lui avait donné. Finalement, Macé fut condamné à la question pour accuser ses complices, et, cela fait, à être brûlé tout vif par sentence de ce lieutenant Champy. De cette sentence, Macé fit appel à la cour du Parlement à Paris, où, par arrêt de celle-ci, elle fut confirmée, et Macé renvoyé par devant le juge de Troyes pour la faire exécuter. A son arrivée, on le mit à la question, afin d'accuser et dénoncer ses complices, et ceux auxquels il avait vendu et distribué des livres. Et quoi que, en cette question qui était extraordinaire, il fut plus cruellement traité que jamais homme le fut, ce juge ne put rien lui tirer, et Macé lui disait, au milieu de ses plus douloureux tourments : « Juge, tu me tourmentes bien, et pourtant tu n'y gagneras guère. »

Avant que Macé fût tiré de prison pour être mené au supplice, il pria qu'on lui permette de parler au cordelier Morel, dont il connaissait depuis longtemps la bonne réputation d'homme de bien et craignant Dieu, pour en recevoir consolation. Mais, soit que Morel fût alors absent, soit qu'il n'osât comparaître devant Macé, on lui envoya à la place un autre cordelier nommé communément « Notre maître Bezançon ». Comme il s'approchait de lui, Macé lui demanda s'il était notre maître Morel, d'autant qu'il ne pouvait le reconnaître étant donné qu'il ne l'avait pas vu depuis longtemps. Après que Bezançon lui eut répondu que non, Macé lui dit : « Si tu n'es pas Morel, je te prie, retire-toi, car tu ne serviras que de me tenter. » Bezançon ne se contentant point de cette réponse, s'enquit auprès de Macé s'il ne voulait point se confesser. « A Dieu ne plaise, dit Macé, que je confesse mes péchés à un homme pécheur comme moi, pour en obtenir pardon de lui ; je te prie, retire-toi, car tu ne gagneras rien de moi. » Bezançon s'étant retiré, survint un Jacobin nommé « Notre maître Salins », qui pensait pouvoir le dévoyer de son bon chemin. Et aussitôt qu'il se fut approché, Macé lui dit : « Je te prie, retire-toi de moi. Le Diable ne me saurait faire autant de mal que tu voudrais me faire. Mais Dieu me gardera de ta patte. » Ce Salins s'enquit de lui s'il croyait en Dieu. « Oui da » dit Macé, et sur ce, ayant récité de point en point le Symbole des Apôtres en français, demanda à Salins : « Que veux-tu dire là-dessus ? Ne contient-il pas tout ce qui est requis pour notre salut ? Y faut-il autre chose que cela ? Penses-tu que le contenu de ce Symbole n'est pas suffisant, ou que Jésus-Christ et les Apôtres nous ont laissés en suspens, sans nous donner tout ce qui est nécessaire ? » Salins n'ayant rien à tirer de son homme se retira en injuriant Macé pour toute réponse.

Mais lui se confiait et se réjouissait toujours en Dieu. Le pauvre homme avait les bras et les jambes tout entamés par la pesanteur des fers, et quand parfois le frottement de ceux-ci sur la plaie lui causait une très violente douleur, il disait : « Ha, ha, méchante chair, que tu es rebelle. Mais tu seras matée à la fin. » Finalement, il fut tiré de prison et, comme on l'eut chargé sur le tombereau, se tournant de côté et d'autre il s'écria : « Hé, Dieu, où sont maintenant mes amis ? ». Ce qu'il proféra le visage allègre et tout joyeux. Et jetant les yeux au ciel, il commença à chanter :

« Quand j'ai bien à mon cas pensé

Une chose me reconforte

Quand mon corps sera trépassé

Mon âme ne sera pas morte », et ainsi de suite.

Ce qui est une chanson spirituelle contenant plusieurs autres couplets. Etant arrivé devant le portail du temple Saint-Pierre [*la cathédrale*], comme on lui présenta une torche pour faire amende honorable, il la rejeta sans interrompre sa chanson, qu'il continua toujours, avec quelque psaume, jusqu'à ce qu'il fût au lieu du supplice. Arrivé là, voyant les fagots arrangés pour brûler son corps, il se prit à dire en

souriant : « Mon Dieu, que ces fagots sont verts, mais mon Dieu, j'espère que tu me feras miséricorde et auras pitié de moi. » Et comme il fut attaché au poteau, se tournant vers le peuple, il s'écria : « Mes amis, afin qu'il ne vous semble pas que je suis un méchant homme, écoutez-moi. » Et comme il fit mine de parler, le bourreau lui approcha de la bouche un flambeau de feu. Voyant cela, Macé se mit à rire, et là-dessus, surpris par le feu, il rendit au milieu de celui-ci son âme à Dieu, le 18 octobre 1549, jour de la fête de Saint Luc. »

Premières réunions de réformés à Troyes (1551)

Michel Poncelet, dit le Picard, passa par Troyes lors d'un voyage à Genève où il était demeuré quelque temps. Ce personnage était de bas état, à savoir cardeur de laine et tisserand de draps, n'ayant aucune connaissance des sciences humaines ni d'autre langue que la française, mais il avait grandement profité de la lecture et de l'intelligence des écritures saintes et était de ce fait plein de zèle et de l'esprit de Dieu. Nicolas Pithou averti par un de ses amis des dons et grâces singulières que Dieu avait attribués à ce personnage, désirant conférer avec lui de plusieurs points de la religion chrétienne, résolut d'aller le voir. Il alla donc le trouver à Bréviandes, village proche de Troyes où il s'était arrêté avec quelques artisans de la religion. L'arrivée inattendue de Pithou troubla et effraya grandement ces pauvres artisans, comme aussi leur présence et rencontre causa une grande crainte à Pithou. De sorte qu'ils commençaient d'entrer en défiance les uns des autres, ne sachant pas de quel bois ils se chauffaient. Car en ce temps-là, ceux qui avaient quelque entrée en la connaissance de la religion se tenaient si clos et couverts qu'il s'en trouvait peu qui communiquassent les uns avec les autres, tant ils craignaient d'être découverts et reconnus pour ce qu'ils étaient.

Finalement, Pithou et ces artisans s'étant rassurés, et après avoir pris conscience par les propos de Michel de sa compétence, ils en arrivèrent ensemble à l'idée qu'il serait bon de le prier de s'arrêter à Troyes à son retour, et de prendre en charge leur enseignement, afin d'accroître le troupeau fidèle de Troyes qui était pour lors fort petit et clairsemé, et pour raffermir d'autant plus la crainte du Seigneur de ceux qui en étaient touchés. Ils prièrent Pithou de porter cette parole à Michel, qui, l'ayant entendu, chercha d'abord plusieurs excuses pour se défilier. Mais à la fin, vaincu par les prières et les remontrances qui lui furent faites, il acquiesça à cette requête.

Son voyage fut assez long. A son retour, et après avoir mis de l'ordre dans son ménage qui était à Meaux, il s'en vint à Troyes, suivant sa promesse, et y arriva sur la fin de l'année 1551. Alors commencèrent dans cette ville les assemblées secrètes pour entendre la parole de Dieu, qui se firent en bien petit nombre, un jour en un lieu, un jour dans un autre, où Michel déploya le talent que Dieu lui avait donné, sans toutefois toucher à l'administration des sacrements, tâchant surtout de retirer par ses saintes exhortations et admonitions, ce petit nombre de fidèles des ordures de l'Eglise prétendue catholique, dans lesquelles ils ne se vautraient que trop, par crainte des hommes. Dieu bénit si heureusement le labeur de ce bon personnage, qu'en peu de temps le nombre commença à se multiplier.

Récit édifiant de la mort de Pierre Pithou, père de Nicolas (1554)

[Ce récit de l'agonie et de la mort de Pierre Pithou, père de Nicolas, est emblématique de la tendance à la réécriture de l'histoire opérée par Nicolas pour donner de l'Eglise réformée troyenne une image plus positive que celle de cette « Eglise de temporisateurs » qui la caractérisait –voir la présentation de la Chronique de Nicolas Pithou dans la rubrique « Les Pithou, la passion des livres et du savoir » sur le site de la MGT.]

Sur le commencement de l'année 1554, ce bon et excellent personnage de Troyes nommé M. Pierre Pithou se trouva si fort pressé d'une fâcheuse et très dangereuse maladie que les médecins désespérèrent de sa santé. Or il avait depuis fort longtemps quelque connaissance de la sainte vérité. Surtout, il était certain du point de la justification par la foi selon qu'elle est déclarée dans l'écriture sainte, si bien qu'il eût plutôt souffert la mort que d'en rien quitter. Mais le pire était qu'il continuait d'aller ordinairement à la messe. Il demeurait persuadé, par on ne sait quelle fantaisie, que ce n'était pas mal faire. Il était retenu en cette opinion par un certain livret, qui courait alors sous le nom de Martin Luther, intitulé (si j'ai bonne mémoire) *Le Calendrier*, qui permettait à l'homme fidèle d'assister à la messe et aux vêpres des catholiques, à cause des psaumes, des prières de l'Evangile, de l'oraison dominicale, et autres choses bonnes de la sorte qu'on y dit et chante, quoi qu'il y ait du vice mêlé. Il me souvient avoir autrefois vu ce livret entre les mains du puîné de ses deux enfants jumeaux, lequel ayant trouvé moyen de l'attraper, le brûla en ma présence, voyant qu'il était comme une pierre d'achoppement pour son père.

Etant arrivé à la dernière extrémité, alors qu'il était incessamment poussé par quelques siens parents de la religion romaine, de se confesser en l'oreille d'un prêtre, et de recevoir le *Corpus Domini* (ainsi qu'ils l'appellent), il ne voulut rien entendre. Mais toutes les fois qu'on lui tenait ces propos, le pauvre homme poussé et soutenu par la vertu divine, leur tournait sur-le-champ le dos : et pour toute réponse, commençait à s'écrier comme une pauvre créature pressée d'une grande et extrême douleur, telle à vrai dire qu'était celle qu'il endurait. Ses deux enfants frères jumeaux, avec leur beau-frère Jean Nevelet sieur de Doche, l'un des élus pour le roi à Troyes, ainsi que Barthelemy Allyon, médecin piémontais qui pensait ordinairement le malade et était de la religion, voyant leur père poussé si vivement par quelques-uns de la religion romaine qui le visitaient, de faire tous les actes qu'avaient coutume de faire ceux de leur religion proches de leur fin, lui amenèrent Michel Poncelet afin de le consoler, fortifier et admonester par la parole de Dieu.

Or le malade connaissait bien Michel tant pour l'avoir autrefois vu en sa maison conversant avec ses deux enfants jumeaux, que pour l'avoir entendu quelquefois en ses exhortations privées en la maison du susdit médecin Allyon. Dès que Michel eut mis le pied en la chambre, le malade le reconnut, quoi qu'il fût déguisé afin de ne pas être découvert et remarqué des papistes. Et après que les parents du malade qui étaient de la religion romaine se furent retirés de la chambre, Michel s'approche du lit et prosterné à deux genoux, commence à prier et invoquer Dieu. Cela fait il admoneste le malade comme il le savait bien faire, lequel acquiesça en tout à la sainte doctrine qu'il lui annonça. A la fin Michel, le voyant fort abattu et comme prêt à rendre l'esprit, lui demanda s'il n'avait pas vraie repentance de ses fautes, s'il n'en demandait pas pardon à Dieu, et surtout s'il avait confiance en Sa miséricorde, s'il croyait que par le seul sacrifice, de la mort et passion de Jésus-Christ, il serait sauvé, sans aucun mérite personnel. A ce propos ce bon personnage, joignant les mains et élevant les yeux au ciel, tout faible et atténué qu'il était, s'écria fort promptement : « Hélas, qui est le malheureux qui voudrait croire le contraire. » « Puisqu'il en est ainsi, dit Michel, je vous annonce par la parole de Dieu, que vos péchés vous sont aujourd'hui remis et pardonnés, par celui qui est notre Seigneur Jésus-Christ ». Là-dessus le malade éleva les yeux et les mains jointes au ciel ; et à l'instant les traits de la mort le saisirent, et il rendit paisiblement l'âme à Dieu, le dix-septième jour du mois d'avril de l'an 1554, non sans grand soupçon d'empoisonnement ; aussi fut-il infiniment plaint et regretté de tous les gens de bien et d'honneur.

Sa veuve qui était pour lors de la religion romaine, et à laquelle néanmoins Dieu fit depuis miséricorde et l'appela à sa connaissance, fit inhumer et enterrer son corps selon les coutumes de la papauté. Mais le pire fut que les deux jumeaux ses enfants et Nevelet son gendre qui faisaient profession de la religion et hantaient les assemblées chrétiennes, faisant passer la crainte de Dieu après celle des hommes et de la perte de leurs biens, assistèrent au convoi des funérailles, et à la messe qui fut dite le jour même avec toutes les cérémonies habituelles de la papauté. Il est vrai que les deux jumeaux, déplorant la lourde faute qu'ils avaient commise en ce sujet, ne voulurent plus jamais se trouver aux trentains et messes qu'on célébra depuis. »

3. Les troubles de l'année 1562 : les débuts des guerres de religion

Le massacre de Wassy

Les nouvelles arrivèrent le second jour du mois de mars au matin, que les fidèles de l'Eglise de Wassy, distant de Troyes d'environ quatorze ou quinze lieues, alors qu'ils étaient comme de coutume assemblés sans armes dans une grange de la ville, avaient été le jour précédent les uns très inhumainement et cruellement massacrés, et les autres fort gravement blessés, sans aucun respect d'âge ni de sexe, par ceux de la suite du duc de Guise François de Lorraine, autorisés par sa présence. Et les fidèles de Troyes, craignant que leurs frères de Wassy ne manquent de chirurgiens pour panser et médicamenter les blessés, dépêchèrent sur-le-champ un nommé Jean Fillet, l'un des chirurgiens les plus experts du lieu, lequel faisait alors profession ouverte de la religion, de laquelle il se détourna par la suite. Mais ce chirurgien rebroussa vite chemin et s'en revint en ville sous prétexte de ce qu'il avait été (comme il le dit) averti en chemin que ceux de Wassy ne manquaient pas de chirurgiens.

La nouvelle du sanglant massacre de Wassy arriva rapidement à Troyes. Elle fut accompagnée d'un bruit sourd qui courut, vrai ou faux, que ceux qui l'avaient commis s'acheminaient vers Troyes pour en faire de même. Tous ceux de la religion en furent merveilleusement troublés, et se trouvèrent si ébranlés qu'on ne savait quelle décision prendre. Toutefois, prenant courage, ils résolurent finalement

de se tenir sur leurs gardes, et de chercher le moyen d'assurer leurs vies. Le plus prompt et utile qui se présenta fut de faire une revue secrète tant pour connaître leurs armes que pour savoir le nombre des gens aptes et en âge de les porter. Ce qui fut aussitôt fait. Et il s'en trouva un fort bon nombre de bonne volonté, tous résolus d'exposer leur vie, et de ne pas laisser leur peau à si bon marché que ceux de Wassy, s'ils devaient être attaqués. Mais les ennemis, pressés de se rendre auprès du roi, se rendirent directement à Paris en délaissant la ville de Troyes. Ce qui ôta à ceux de l'Eglise du lieu le doute et la crainte dans lesquels ils étaient.

La panique de Pâques (29 mars 1562)

Un jeune garçon de Troyes, nommé Jacques Douyne, qui depuis longtemps avait l'entendement dévoyé, passant ce jour de Pâques devant le temple de la Madeleine pendant qu'on chantait les vêpres, y pénétra et, saisi de son humeur accoutumée, s'écria, dès l'entrée du temple et d'un cri effroyable, qu'on se sauvât car les huguenots marchaient en armes vers la ville pour les saccager tous. Cela donna un tel effroi aux papistes qui étaient dans ce temple que sur-le-champ, et sans s'enquérir davantage de la vérité, les prêtres et tous les paroissiens affolés abandonnèrent le temple en se bousculant et se poussant vers la porte dans la grande hâte qu'ils avaient de sortir. Bref, c'était à qui sortirait le premier pour se sauver et gagner sa maison, ou le plus proche logis. Ceux qui remontaient la rue du bois tombèrent nez-à-nez avec ceux de la religion en armes, ce qui redoubla d'autant plus leur peur, et poussés à cause de cela de rebrousser chemin sur-le-champ, ils mettaient par leur retour les autres en un plus grand effroi. Le plus drôle fut de voir les prêtres qui, revêtus de leurs chapes et autres harnachements, fuyaient dans cet accoutrement à travers la rue, en pleine déroute, quittant l'église et leurs vêpres qui demeurèrent ce jour-là à moitié dites. D'autre part, les plus craintifs et moins assurés de ceux de la religion participèrent aussi à cet effroi. Et même le ministre Le Roy, qui faisait alors le prêche, prit à si bon escient l'alarme, et se montra si éperdu, qu'on le vit prêt à se jeter du haut de la chaire pour se sauver, et je crois bien qu'il l'eût fait si certains ne l'avaient pas rassuré. Mais on ne put l'empêcher de quitter la chaire. Finalement, on rapporta comment tout cela se passait, ce qui rassura ceux de la religion, de sorte que le prêche qui avait été interrompu fut poursuivi. Une fois celui-ci achevé, chacun se retira paisiblement chez lui. Mais en ce qui concerne les catholiques, ils ne retournèrent pas de la journée à leur église, et se contentèrent d'une demi-vêpres.

Assassinats suite à l'arrêt du 2 août 1562 contre les protestants, publié à Troyes le 17 septembre 1562

La publication de cet arrêt ébranla tellement ceux de la religion restés à Troyes, qui s'étaient jusqu'alors assez bien maintenus en leur devoir et étaient demeurés fermes, que la plupart, suivant l'arrêt, retournèrent à la messe. Dans l'autre camp, cela redoubla si fort le cœur de ces soldats et autres catholiques, qu'à partir de là ils se laissèrent aller plus fort qu'avant à mille cruautés, et que le vingt-septième jour de ce même mois de septembre, ils se rendirent dans plusieurs maisons de ceux de la religion sous le faux prétexte que le jour précédent ils avaient fait prêcher dans celles-ci. Ils entrèrent ainsi dans celle d'un vinaigrier nommé Claude Justice et l'ayant sous ce faux prétexte tiré de force au-dehors, ils le trainèrent et le menèrent contre son gré dans un cabaret appelé communément La Fontaine, où ils lui dirent que s'il voulait racheter sa vie, il fallait qu'il les traitât en enfants de bonne maison. Le pauvre homme, calculant qu'il en serait quitte pour ce prix, et que par ce moyen il se rachèterait des mains sanglantes de ces meurtriers, les fit fort bien traiter, et tant que deux écus ne purent suffire. Mais il se trouva bien loin du compte, car aussitôt que cette première curée fut prise, il fallut recommencer de plus belle, et tâter du vin des autres cabarets. Ils employèrent la plus grande partie du jour à promener et tracasser le pauvre Justice d'une taverne à l'autre. Finalement, ils le menèrent en un cabaret nommé le Muis Saint-Denis, où la fête recommença de plus belle. Et ces barbares s'étant saoulés et farcis le ventre en faisant payer l'écot à ce pauvre homme, l'un d'entre eux qui s'appelait Mangin Brenchié lui donna pour toute récompense et pour tout remerciement un coup de pistole au travers du ventre. Les autres le chargèrent à grands coups d'épée si rudement qu'il tomba tout raide mort sur le pavé. Cela fait, ils attachèrent le corps mort par les jambes au bout d'une charrette, et le trainèrent par toute la ville. Et s'étant saoulés de cette cruauté plus que barbare qu'ils exerçaient contre le mort même, ils jetèrent le corps dans le fleuve.

Alors ils se transportèrent sur la place Notre-Dame, et se saisirent de la personne d'un pauvre savetier nommé Pierre Gallois, qu'ils trouvèrent dans la maison d'un de ses voisins où il s'était retiré, pensant y reposer en plus grande sécurité qu'en la sienne. Et l'ayant tiré de force dehors, ils l'égorèrent et trainèrent le corps dans l'eau. Et cela quoi que ce pauvre homme, s'étant laissé aller aux arguments de

messire Nicolas Mergey, curé de Notre-Dame, fût retourné à la messe. Et pour toute raison, ils l'accusèrent d'avoir mal parlé de l'eau bénite depuis qu'il s'était recatholiqué.

Ce même jour, un pauvre aiguilletier nommé Panthaléon Gauthier, passant vers dix heures du matin par la rue du Cerf, tomba inopinément entre les mains de ces soldats. Ils le brutalisèrent terriblement, et le transpercèrent de tant de coups d'épée qu'ils le laissèrent pour mort sur le pavé. La femme de ce pauvre homme, avertie de ce qui lui était arrivé, accourut en ce lieu et, avec l'aide de quelques catholiques qui eurent pitié et compassion d'elle et de son mari, le fit enlever et porter dans sa maison. Les meurtriers étant avertis que ce pauvre homme était encore vivant, se rendirent chez lui et, l'ayant trouvé gisant dans son lit, le tuèrent.

Un pauvre homme âgé de plus de 65 ans, nommé Nicolas Henry, dit le Bobinier, fut ce même jour assailli dans sa maison par ces soldats. Et comme il était sur le point de se sauver, et de s'échapper de leurs mains sanglantes, il fut pris et gravement blessé par eux. Et après l'avoir, tout blessé et sanglant qu'il était, trainé par les rues, ils le jetèrent dans l'eau où il finit ses jours. Ce pauvre homme avait par le passé mené une vie mauvaise et honteuse, se mêlant de maquerillage. Mais notre Dieu ayant finalement pitié de lui, l'avait sur la fin de ses jours appelé à sa connaissance, et lui avait si bien touché le cœur que, détestant sa vie passée et la quittant du tout au tout, il s'était rangé à la religion tant et si bien qu'on voyait en lui un merveilleux changement, suivant ordinairement les prêches, et se rangeant sous la discipline ecclésiastique.

Ces soldats continuant leur cruauté et rage accoutumée, ils se transportèrent le même jour en la maison d'un arbalétrier nommé Robert Pinart, où entrés de force, ils le cherchèrent partout pour le prendre et l'accommoder comme les autres. Sur ces entrefaites, la femme d'un nommé Laurent Chantereau, qui depuis peu avait été fait échevin, arriva en ce lieu, et comme prise d'une soudaine fureur, s'écria à haute voix, et dit à la population qui était là amassée en foule : « Tuez le méchant, tuez-le. » Le pauvre homme courait çà et là à travers sa maison, fuyant la rage et la furie de ces meurtriers, cherchant quelque ouverture et passage pour garantir sa vie de la mort prochaine. Finalement, se voyant poursuivi de fort près, il résolut de se jeter du haut du toit de sa maison, plutôt que de tomber entre les mains de gens si impitoyables. Mais étant retenu par la crainte et appréhension d'un saut si périlleux, il s'agrippa seulement à la chanlette [*pièce de bois supportant la dernière rangée de tuiles et servant de gouttière*] et demeura suspendu à celle-ci. Voyant cela, l'un des soldats qui le suivait de fort près lui donna un si grand coup d'épée sur l'une des mains qu'il lui fit lâcher prise, et il tomba sur le pavé où il fut massacré par les autres, et sa maison fut pillée. Pendant que tout cela se commettait, le maire Pinette et l'échevin Chantereau passèrent par là, et virent bien tout ce qui se passait. Mais ils firent semblant de ne pas le voir et passèrent outre sans prononcer un seul mot à l'encontre de ces soldats qui les saluèrent en passant.

Ce même jour, ces meurtriers forcèrent la maison d'un empirique [*sorte de médecin*] nommé, me semble-t-il, Jean Aubert, située près de l'abbaye Saint-Loup, et ils violèrent sa femme sous ses yeux, le contraignant d'assister à ce spectacle pitoyable. Et non contents d'un si lâche méfait, ils voulurent rançonner ce pauvre homme, qui refusa de payer. Ce que voyant, ils se saisirent de lui, et feignant de le conduire en prison, ils le menèrent en plein jour vers les moulins de la tour, où l'ayant entièrement déshabillé, traité fort inhumainement et percé de plusieurs coups d'épée, ils le jetèrent à l'eau où il finit ses jours. Sa pauvre femme, certaine qu'on ferait un mauvais tour à son mari si on ne satisfaisait pas à la demande des voleurs qui l'emmenaient, les avait suivis le plus vite possible avec l'argent pour payer la rançon qu'ils avaient demandée à son mari. Mais elle arriva trop tard, car s'en était déjà fait. Les meurtriers s'empressèrent de la saisir, et l'ayant dépouillée et pillée, l'envoyèrent sur l'heure tenir compagnie à son mari. Ainsi finirent-ils tous les deux leurs jours.

Pour le faire court, les deux premiers mois de ces troubles, à savoir août et septembre, furent si terribles, et les misères et calamités si grandes en ville, qu'il semblait vraiment au jugement humain que Dieu voulût entièrement ruiner et anéantir cette pauvre Eglise. Car les meurtres qui se commirent alors par les ennemis de la vérité furent si nombreux et malaisément pourrait-on les raconter, tant il se trouva de corps morts de ceux de la religion, sur le pavé et dans l'eau, qui avaient été inhumainement tués et massacrés, par les soldats catholiques et la populace, au vu et au su du magistrat, et toutefois impunément. La plupart de ceux qui avaient fait profession ouverte de la religion, et étaient demeurés en ville (qui étaient en fort grand nombre), retournèrent à la messe. De sorte qu'à peine en eût-on pu remarquer six qui se fussent comportés avec droiture, et maintenus en leur devoir, sans fléchir le genou devant Baal.

Il se présenta aussi au milieu de ces confusions et temps si turbulents, un autre acte digne d'être remarqué, qui est celui-ci. Un certain personnage de la religion, passant un jour devant un corps de garde qui était situé près de la boucherie, fut reconnu pour ce qu'il était et sur l'heure poursuivi par quelques-uns de ces soldats catholiques. Ce pauvre homme se voyant poursuivi de fort près, et prêt à tomber entre leurs mains, se réfugia à l'intérieur d'une maison où pendait pour enseigne le Chat d'argent, laquelle était toute infectée par la peste qui était alors fort virulente dans la ville. Deux ou trois de ces soldats qui savaient bien la contagion qui était en cette maison s'abstinrent pour cela d'y pénétrer et de continuer à poursuivre ce pauvre homme qu'ils ne purent de ce fait pas attraper. Il advint que ces soldats qui le poursuivaient se trouvèrent frappés d'une peste si forte et véhémence que le même jour ils furent menés à la maison des pestiférés où (comme je l'entendis depuis), deux moururent, et je ne sais ce que devint le troisième. Aussi bien vous puis-je assurer qu'en ce qui concerne ce pauvre homme de la religion qu'ils poursuivaient, la peste ayant plus de pitié de lui que n'en eussent eu ces barbares s'il fut tombé entre leurs mains, elle l'épargna si bien qu'il n'en subit aucun mal, et qu'il se retira sain et sauf.

Taxes sur les réformés

Or, les maisons de la plupart de ceux de la religion avaient été pillées, les personnes rançonnées, et plusieurs inhumainement massacrées, ce qui était assez pour émouvoir les plus cruelles et barbares personnes du monde, et permettre à ceux qui restaient de prendre quelque repos, vu les temps si inconstants qu'ils avaient connus. Mais nonobstant tout cela, les catholiques résolurent de charger de grandes tailles et d'impôts tant ceux qui étaient présents qu'absents. A cette fin fut tenue une assemblée générale dans la chambre de l'échevinage, le sixième jour du mois d'octobre au cours de laquelle la décision fut arrêtée. A la suite de cette résolution, on donna une liste des noms et surnoms de ceux de la religion aux commis et députés choisis pour procéder à cette taille, et on leva sur eux plus de dix mille livres tournois.

Les maire et échevins, et ceux qui dressèrent la liste de cette taille, ne contentant point de surcharger leurs concitoyens de la religion, et de leur attribuer les surnoms de Huguenot ou autres surnoms habituels, leur en donnèrent de tous nouveaux, les appelant par l'intitulé de cette liste, « rebelles de la majesté du roi notre sire, qui sous prétexte de religion avaient été et étaient cause des émotions et rebellions ».

4. Le massacre de la Saint-Barthélémy à Paris (1572)

Le déclenchement du massacre de la Saint-Barthélémy à Paris

Comme il n'était question à la cour que de joie et de liesse, des festins et de banquets dressés pour ce mariage [*le mariage entre le protestant Henri de Navarre, et la catholique, sœur du roi de France, Marguerite de Valois*] il advint que comme l'amiral de Coligny retournait en son logis le vendredi matin, vingt-deuxième jour du mois d'août [1572], revenant du conseil accompagné de plusieurs gentilshommes, on lui tira dessus, depuis la fenêtre d'un logis qui était à cent pas du Louvre, une arquebuse chargée de trois balles, comme il lisait une requête et marchait à pied dans la rue. L'une de ces balles lui emporta l'index de la main droite, et d'une autre il fut blessé au bras gauche. De sorte qu'il se vit arrêté au lit par le conseil des médecins. Et le dimanche suivant, le 24 du mois, jour de la Saint-Barthélémy, il fut inhumainement tué et massacré de sang froid dans sa chambre, et son corps fut jeté par la fenêtre, puis, après avoir été contemplé et reconnu de ses plus grands ennemis, les mains et les parties honteuses lui furent coupées par la populace, et son corps fut trainé pendant trois jours par toute la ville, et finalement mené au gibet de Montfaucon où ils le pendirent par les pieds.

Outre tout cela, la fine fleur de la noblesse française de la religion qui, pour honorer de sa présence ce mariage, s'était trouvée là en grand nombre, et, sans y penser, retrouvée comme en prison dans l'enclos de la ville de Paris, fut au même instant massacrée d'une façon horrible au signal de la cloche de l'horloge de Paris, qu'on sonna au point du jour.

Mésaventures de protestants troyens à Paris

Huyart qui était alors à Paris où il avait été envoyé pour les affaires de l'Eglise de Troyes, se vit le jour de ce pitoyable et cruel massacre en un extrême danger. Car un caporal de Paris s'en alla dès le matin au logis de Jean Gros, derrière Saint-Pierre-aux-boeufs, où était logé Huyart en compagnie de trois ou

quatre autres de la religion, et il commanda à l'hôte de s'assurer de la personne dudit Huyart, en attendant de recevoir plus ample commandement de ce qu'il aurait à faire. A la suite de quoi, cet hôte enferma à clé Huyart et trois autres personnes, à savoir le sieur de Mussy, un nommé de Villiers, et le troisième George Capitain du pays de Champagne qui étaient logés en ce lieu dans la même chambre. Eux voyant l'éminent péril qui les talonnait, résolurent de se défendre au cas où ils fussent assaillis, et de passer plutôt par le fil de l'épée que d'être menés prisonniers. Mais ils changèrent d'avis et résolurent d'essayer par tous les moyens de gagner leur hôte en leur faveur, par les supplications ou d'une autre manière.

Le bon Dieu leur fut si favorable sur ce point que cet hôte promit qu'il les mettrait en un lieu sûr, et il s'achemina sur l'heure avec eux pour les mener à la maison d'un de ses frères ou d'un proche parent. En chemin, le sieur de Mussy et de Villiers, craignant qu'il ne leur advînt le pire, se dérochèrent de leur hôte et parvinrent finalement en un lieu sûr, laissant aller Huyart et Capitain avec leur hôte qui les conduisait chez son parent. Après les y avoir laissés quelque temps, cet hôte, incité, comme on sut depuis, par les ennemis de Huyart, retourna pour se saisir de sa personne. Mais la maîtresse du logis lui fit entendre qu'il n'y était plus, ce qui fâcha tellement cet hôte qu'il menaça cette femme, une de ses parentes, de faire saccager sa maison si elle ne lui livrait pas Huyart. Mais quoi qu'il pût dire, il ne lui fut pas possible de la convaincre.

Toutefois celle-ci, intimidée par les menaces de son parent, contraignit Huyart et son compagnon de quitter son logis, et ils se retirèrent l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Huyart se rendit directement au logis d'un sien cousin germain, fils de feu Mesgrigny, président de Troyes, certain que par cette proximité du sang il serait fort bien reçu. Mais aussitôt qu'il y eût mis le pied, on le renvoya comme il était venu.

Or se trouvait alors à Paris un gentilhomme de Champagne nommé Desbories, sieur de Contenant, lequel peu de temps auparavant s'était largement ouvert à lui. Il alla le trouver en son logis. Le sieur de Contenant le reçut d'abord assez humainement. Mais peu de temps après, deux personnages qui étaient au service de Contenant s'adressèrent à Huyart et lui dirent tout à trac qu'il fallait qu'il crachât au bassin, faute de quoi il passerait à trépas comme les autres de sa qualité. Cela effraya fort Huyart qui ne trouva pas d'autre solution pour l'heure que de recourir au sieur de Contenant. Celui-ci lui dit pour toute réponse qu'il était lui-même à peine en sécurité. Que ceux qui lui avaient tenu ces propos étaient soldats, qu'il fallait les gratifier de quelque chose vue la saison. Huyart, voyant qu'il était réduit en une extrême nécessité, et qu'il ne pouvait pas faire autrement, leur promit quelque somme d'argent. Mais cela ne l'empêcha pas d'être toujours surveillé et guetté de près. Au final, craignant l'issue de cette tragédie, il résolut de se sauver, et de se tirer des mains de ces gens-là par la fuite. Il fit tant qu'il gagna à sa cause l'un de ceux qui le gardaient, lequel lui promit qu'il le délivrerait et le mettrait en lieu sûr.

Or, comme ils cheminaient à cet effet, un soir très tard, ils aperçurent de loin le sieur de Contenant qui revenait du Louvre. Ce qui effraya si fort ce personnage qui le guidait, que subitement il rebroussa chemin et s'en retourna au logis, disant à Huyart qu'il se sauvât le mieux qu'il pourrait. Mais lui qui avait la vue fort courte, cela ajouré à l'obscurité de la nuit, s'en alla droit sur un corps de garde qui était sous le Châtelet où, pour s'être trouvé sans chandelle malgré les interdictions, on l'arrêta et on lui demanda son nom, sa qualité et son adresse. Il répondit qu'il avait nom Pierre Clavier, procureur au bailliage de Chaumont, et était venu à Paris pour solliciter quelque procès. Alors l'un d'entre eux, l'ayant dévisagé, s'écria tout haut : « Par la mort, c'est le ministre de la Rochefoucauld, je le connais bien. » Et lui de nier fermement. Mais il ne put empêcher d'être sur-le-champ mené à la prison du Châtelet. Y étant entré, un prisonnier, personnage de qualité qu'on disait être trésorier, l'accosta, jugeant bien qu'il était de la religion, et lui dit d'une voix basse : « Mon ami, nous sommes en fort mauvaise posture en ce lieu. C'est pitié de voir et entendre les malheurs qui s'exercent contre ceux de la religion. Quand viendra minuit, vous n'entendrez que cris et hurlements épouvantables de ceux qu'on égorgera, et dont on jettera les corps morts dans le fleuve.

Le pauvre Huyart, entendant tous ces discours, pensait déjà être pris, et n'attendait plus que l'heure de la mort, mais le bon Dieu, de la providence duquel dépendent toutes choses, sut si bien pourvoir à son fait, que finalement il le garantit et le retira de ce gouffre misérable, par un moyen plus étrange et merveilleux qu'aucun autre qu'on puisse raconter, mais que je passerai sous silence pour une bonne raison. Quoi qu'il en soit, Huyart qui avait été mis au catalogue des prisonniers qu'on devait égorger, était quelques jours plus tard, plein de vie et en liberté. Mais ce ne fut pas tout, car une fois dehors, il ne savait où se rendre, et était contraint d'errer çà et là dans la ville, et de coucher comme il pouvait,

exposé à l'injure du temps. Réduit à cette extrémité, il se souvint d'un moine qu'il connaissait depuis longtemps et avec lequel il avait eu des conversations familières. Confiant en son amitié, il eut recours à lui, et lui fit savoir par son serviteur sa déconvenue. Ce moine lui fit savoir qu'il était prêt à le recevoir et à le loger avec lui, pourvu qu'il voulût bien aller à la messe. Sur ce, Huyart alla le trouver, et demeura avec lui jusqu'à ce que les moyens de pouvoir rentrer chez lui se présentèrent.

5. Le prolongement du massacre de la Saint-Barthélémy à Troyes

La nouvelle du massacre parisien arrive à Troyes

La nouvelle du massacre de Paris arriva en la ville de Troyes le mardi 26 août, à raison de quoi ceux de la religion se trouvèrent en grand trouble et merveilleux effroi. Et l'on croyait bien pour un fait certain que la religion fut arrivée à son extrémité dernière. Aussi ne fut-il plus question entre eux que de chercher les moyens de se garantir des mains de leurs ennemis. La plupart, voyant que les choses se limitaient à ces termes, qu'il semblait que tout allât en ruine et qu'il ne fallait désormais plus penser à pouvoir subsister au pays puisqu'il n'était plus question que de tout perdre et exterminer, résolurent sur-le-champ de sortir de France et de se retirer en lieu sûr avant que l'alarme fût plus chaude. Mais pour les en empêcher, on posta dès le lendemain des gardes aux portes, ce qui redoubla leur première frayeur. Ils fuyaient de ci, de là, cherchant où se blottir et se cacher, pour éviter la furie première de leurs adversaires. Les autres se tenaient clos et couverts en leurs maisons.

Comment Nicolas Pithou échappa au massacre

Parmi tous ceux de la religion qui échappèrent miraculeusement aux pattes de ces massacreurs, le sire de Chamgobert Nicolas Pithou en fut un. Voici comment.

Quand les nouvelles de ce massacre de Paris arrivèrent en Champagne, il était avec son frère jumeau et un sien autre frère à Tonnerre, où il était allé pour entrer en possession de l'état et office de bailli et gouverneur de la ville, du comté et du pays de Tonnerre et du Tonnerrois, office dont le comte et la comtesse de Tonnerre l'avaient depuis quelques jours honoré.

Etant en chemin pour s'en retourner vers sa maison de Brienne où il avait depuis quelques années pris ses habitudes, il fut averti de ce qui s'était passé à Paris. Ce qui lui fit doubler le pas et se presser pour, s'il était possible, tirer sa femme de ce danger et mettre un semblant d'ordre dans ses affaires. Arrivé en pleine nuit près de sa maison, sa femme lui fit savoir par son serviteur qu'il devait repartir au plus tôt. Que le sire comte de Brienne Charles de Luxembourg, dont le sire de Chamgobert avait l'honneur d'être aimé, était tout à l'heure remonté vers son château, d'où il avait dévalé pour dire qu'on avertît au plus tôt le sire de Chamgobert qu'il devait quitter les lieux immédiatement, et qu'il prît bien garde de ne pas tomber entre les mains de ses serviteurs. Ce que je ne voudrais pas, dit ce bon prince, qu'il arrivât pour dix mille écus, car je n'en serais par maître, et ne pourrais rien faire pour lui, tant est misérable l'époque présente.

Pour cette raison, le sire de Chamgobert s'empressa de rentrer chez lui, où il séjourna environ trois heures, pour se reposer, et reposer ses chevaux, du long trajet qu'il avait effectué. Vers minuit, il part avec ses deux frères, et file tout droit à Montier-en-Der chez un sien beau-frère qui l'aimait beaucoup. Il arriva en ce lieu au point du jour.

Puis, Chamgobert et ses frères, accompagnés de quelques personnes que son beau-frère lui donna pour les guider, prennent la route pour Bar-le-Duc. Et, comme ils étaient partis assez tard de Montier-en-Der, la nuit les surprit. Ceux qui les guidaient, qui connaissaient pourtant bien la route de Bar-le-Duc, profitèrent de l'occasion pour les égarer et prirent un autre chemin que celui qu'ils avaient décidé de prendre. Ils n'avançaient qu'à tâtons, ne sachant où ils étaient tant la nuit était obscure. Quelques heures plus tard, ils apprirent qu'ils étaient fort éloignés de la route de Bar-le-Duc, et qu'ils étaient sur celle de Liney-en-Barrois. Ce qui advint par une singulière providence de Dieu, car s'ils eussent pris la route de Bar-le-Duc comme ils l'avaient d'abord décidé, ils seraient tombés sur une compagnie de gens de pied catholiques qui étaient logés dans un village qu'il fallait traverser : lesquels avaient tout fraîchement assassiné et volé quelques-uns de la religion qui se rendaient à Bar-le-Duc. Poursuivant toujours sur la route de Liney, ils passèrent tout près de quelques maisons où il y avait nombre de ces voleurs guettant ceux de la religion qui se sauvaient. Ils arrivèrent sur les dix heures du soir en un village nommé Savonnières, d'où, après avoir fait paître leurs chevaux sans

desseller, et s'être rafraîchis sans toutefois se coucher, ils partirent vers minuit. Tous ces personnages allèrent à Ligny pour, de ce lieu, se retirer en Allemagne.

Comment fut justifié le massacre des protestants troyens

Le samedi 30 septembre [*erreur : il s'agit en fait du mois d'août*], la plupart des juges et officiers du roi de la ville de Troyes furent envoyés, suite à l'ordonnance du bailli Anne de Vaudrey, sire de Saint-Phalle, par tous les quartiers de la ville, avec commandement exprès de mener en prison tous ceux de la religion qu'ils pourraient rencontrer, et ils furent répartis par quartiers. Claude Jacquot, qui depuis peu d'années avait acheté l'office de prévôt, eut celui où demeurait Christophe Ludot, marchand qui était de la religion. Et pour commencer, suivi de plusieurs sergents, il alla droit sur la maison de ce Ludot pour se saisir de sa personne, désirant néanmoins, ainsi qu'on l'a dit, le sauver s'il eût pu le faire. Et de fait, aussitôt qu'il fut entré dans la rue où Ludot demeurait, il demanda tout haut où était son logis, encore qu'à la vérité il le sût fort bien, ce qu'il faisait tout exprès pour l'avertir qu'il devait se sauver et lui donner le temps de le faire, c'est du moins le bruit qui courut. Finalement, il frappa fort rudement à la porte de la maison de ce Ludot. Lequel se leva de son lit en sursaut, et se sauva dans la maison d'un sien voisin ayant pour enseigne le Petit sauvage, où il pensait qu'il serait bien reçu et en sécurité, d'autant qu'elle était à un marchand catholique nommé Pierre d'Aubeterre, qui en premières noces avait épousé sa cousine germaine du côté maternel. Mais cette alliance ne lui servit à rien, et le pauvre Ludot se trouva tout à coup déchu de son espérance. Car comme Jacquot s'appêtait à se faire ouvrir sa maison, et que les sergents étaient pour enfoncer la porte, d'Aubeterre, voyant Ludot qui était venu se jeter entre ses bras le priant à mains jointes de lui sauver la vie, ce misérable, mettant la tête à la fenêtre s'écria au prévôt Jacquot qui était dans la rue : « Voici celui que vous cherchez. » Et étant entré dans cette maison, il lui livra le pauvre Ludot. Ce qui fut trouvé fort surprenant et jugé cruel et inhumain, y compris par quelques catholiques. Aussi fut-il à l'instant mené en prison. Ludot ne demeura guère en prison sans avoir la compagnie de plusieurs de la religion.

Or, aussitôt que le massacre de Paris fut commis, le roi fit dépêcher des postes par les provinces et de tous côtés, avec ses lettres par lesquelles il déclarait qu'il était grandement indigné par le mort de son cousin l'amiral et par la sédition advenue à Paris, rejetant la responsabilité sur ceux de Guise et leurs complices. Mais la chance ne tarda guère à tourner, car le mardi suivant, vingt-sixième jour du mois d'août, sa majesté déclara de sa propre bouche, en plein cour de parlement, lui assis sur son siège, que ce qui était arrivé sur la personne de l'amiral et de ses semblables l'avait été par son exprès commandement, et pour les raisons que sa majesté déclara. Et sur la remontrance qui lui fut alors faite par le sire de Piebrac son avocat en ladite cour, fut donné sur l'heure un arrêt qui fut publié à son de trompette et à cri public par tous les quartiers de la ville de Paris, par lequel il était ordonné qu'à l'avenir on cessât de tuer et massacrer, et qu'on s'abstint de piller et brigander.

Celui qui apporta les premières nouvelles de cette déclaration à Troyes fut un abbé étranger qui venait de Paris, et qui le dit en passant par Troyes à l'hôtellerie. Cela fut immédiatement publié par la ville et rapporté à ceux de la religion, ce qui les réjouit grandement. Mais cette joie fut de courte durée. Car Belin qui était demeuré à Paris, où il avait été envoyé par les catholiques de Troyes avant ces massacres, ayant tout fait pour attraper Huyart et quelques autres Troyens de la religion qu'il y avait aperçu, voyant que tous ses desseins s'en étaient allés en fumée et qu'il ne servait plus à rien à Paris, en partit le trente ou le trente-et-unième jour du mois d'août pour s'en retourner à Troyes où il arriva le mercredi troisième jour du mois de septembre, entre trois et quatre heures de l'après-midi.

Dès qu'il fut entré dans la ville, il commença à demander à haute voix aux premiers qu'il rencontra si on n'avait encore rien exécuté contre les huguenots, comme on l'avait fait par toutes les autres villes de France où ils avaient été tous tués. De fait il s'en alla tout de ce pas trouver le bailli, et lui dit le mot à l'oreille, le sollicitant et le pressant de faire au plus vite, avant que l'intention du roi portée par la déclaration, qui n'était déjà contre son gré par trop éventée, le fût davantage.

Quelques catholiques assurèrent depuis que Belin alla trouver le bailli en la chambre de ville où il était au conseil avec le maire et les échevins, et que ce fut là qu'il lui présenta les lettres qu'il lui apportait, par lesquelles il lui était fait savoir qu'il devait croire entièrement tout ce que Belin lui dirait de vive voix. Et qu'au même instant, il lui déclara devant l'assistance sa conviction qu'on ne devait manquer de tuer au plus tôt, comme on avait fait à Paris et ailleurs, tous les huguenots et rebelles au roi qu'on pourrait attraper. Ce qui ravit et transporta sur l'heure hors d'eux-mêmes la plupart des assistants, qui demeurèrent si étonnés au récit d'un ordre si cruel et barbare, qu'ils quittèrent la place et s'en retournèrent chez eux.

Les prémices du massacre

Etant prise la résolution d'un si cruel et sanglant dessein, il fut décidé entre eux que pour adoucir quelque peu cette barbare cruauté, et faire qu'elle ne fût pas trouvée si étrange qu'elle serait si on y utilisait son glaive privé, il valait mieux pour le faire s'aider du bourreau de la ville nommé Charles. Aussi le firent-ils chercher sur l'heure. Mais il ne voulut rien entendre, et se montrant plus droit et juste que ceux qui voulaient l'utiliser, il leur dit tout court que ce serait contre le dû de sa charge, n'ayant point l'habitude d'exécuter sans forme de justice.

Ainsi ce bourreau ayant refusé d'être exécuter de la cruauté de ces barbares les planta là et se retira chez lui. Et quoi que cette réponse héroïque, venant d'un tel personnage accoutumé d'épandre le sang humain, dût suffire à adoucir et rabattre la rage et la cruauté des plus traîtres et barbares du monde, le bailli et ses complices n'en furent aucunement touchés. Mais sur l'heure il envoya chercher Perrenet, l'un des hommes désignés pour la garde de ces prisonniers de la religion. Or Perrenet ne put y aller sur l'heure, d'autant qu'il avait alors un accès de fièvre quarte qui le tenait depuis longtemps. Mais un de ses compagnons nommé Martin de Bures, peintre de son métier, y alla pour entendre ce que le bailli voulait leur dire. Et celui-ci lui déclara l'ordre verbal que Belin lui avait apporté, selon lequel il fallait accommoder tous ces prisonniers de la religion et les faire passer au plus tôt par le tranchant de l'épée, lui ordonnant de dire à Perrenet qu'il ne devait pas manquer de le faire. Qu'il n'oubliât pas non plus de faire faire quelque part dans la prison, où il le jugerait le plus commode, une tranchée, et au bout de celle-ci une fosse fort profonde et capable de recevoir le sang des tués, afin qu'il ne ruisselât pas dans la rue, et qu'il ne fût pas aperçu.

De Bures lui répliqua (du moins à ce qu'il raconta depuis) que cela ne pouvait si promptement être exécuté. Mais que le lendemain, on s'en occuperait. Ce que de Bures disait (si on doit ajouter foi à son rapport) en espérant qu'entretiens la déclaration du roi concernant l'interdiction des massacres, qu'il disait avoir vue, serait publiée, et que les prisonniers seraient ainsi relâchés et mis en liberté. Là-dessus il prit congé du bailli et s'en retourna à la prison. Mais il ne parla pas à un seul de ses compagnons de ce que le bailli lui avait dit. Le lendemain matin, qui était le jeudi quatrième jour du mois de septembre, Perrenet étant convoqué par le bailli ne manqua pas d'aller le trouver. Celui-ci lui dit aussitôt en riant, pensant que son ordre barbare avait été exécuté : « Eh bien, capitaine, est-ce fait ? ». A quoi Perrenet, qui ne comprenait pas de quoi il parlait, puisqu'il n'avait rien entendu du commandement que le bailli avait fait, ne put que lui dire qu'il ne savait pas de quoi il s'agissait.

« Comment, dit le bailli, vous n'en avez pas encore fini avec eux ? Est-ce ainsi qu'on se moque de moi ? »

Et portant avec une grande colère la main à sa dague, il voulut en frapper Perrenet. Celui-ci l'apaisa de son mieux. Après quoi, le bailli lui récita point par point tout ce qu'il voulait être fait, de la même façon qu'il l'avait auparavant commandé à de Bures. Et quoi que Perrenet fût un insigne garnement, d'un naturel fort sanglant, et accoutumé à toutes les cruautés envers ceux de la religion, toutefois, en entendant ces propos, il demeura comme transi. Il lui fit part du danger qu'il y avait pour lui à exécuter une si étrange et hasardeuse entreprise. De la crainte qu'il en avait qu'il fût ensuite recherché et poursuivi en justice par les parents et amis de ceux qui seraient exécutés.

- Non non, dit le bailli (c'est du moins ainsi que Perrenet le raconta depuis à un soldat au camp de la Rochelle), il n'y a rien à craindre pour vous. Je serai votre garant. Le roi n'est-il pas maître en son royaume ? Il le veut et commande qu'ainsi il soit fait. Messieurs le lieutenant général et le lieutenant particulier Bazin et Belin, et autres personnages de justice auxquels j'en ai parlé l'ont consenti et ont signé de leurs mains. Est-il besoin d'une plus grande assurance ? Et si vous ne voulez-vous fier à ma parole, tenez, dit-il en tirant de sa pochette un écrit qu'il prétendait être cette maudite résolution, avec les signatures de Bazin et Belin apposées au bas de celle-ci, gardez cela pour votre décharge, retournez à la prison, et n'oubliez rien de ce que je vous ai dit.

- Le voulez-vous Monsieur ? dit Perrenet

- Ça aurait déjà dû être fait, répond le bailli.

- Par le sang, dans trois heures il n'y en aura pas un seul d'entre eux en vie, dit Perrenet en guise d'adieu.

La tuerie de la prison de Troyes

Arrivé à la prison, Perrenet trouva ces pauvres prisonniers qui se dégourdissaient dans la cour, comme ils le faisaient habituellement. Et après les avoir fait déjeuner légèrement, il leur dit que les juges devaient venir ce matin à la prison et qu'ils devraient donc retourner dans leurs cachots afin que

les juges pussent constater qu'on en faisait bonne et étroite garde selon ce qu'on leur avait ordonné. Alors ces brebis commencèrent à se douter qu'elles étaient destinées à la boucherie. Elles firent ce qui leur était enjoint, priant Dieu qu'il lui plût d'avoir pitié et compassion d'eux, de les assister et d'envoyer tout ce qu'il savait être nécessaire pour le salut de leurs âmes.

Cela fait, Perrenet appela tous ses compagnons. Et après leur avoir entièrement rapporté ce que le bailli lui avait ordonné, ils jurèrent tous unanimement qu'ils l'exécuteraient. Mais quand il fallut le faire, au moment où ils s'acheminaient vers les cachots pour en tirer ces pauvres brebis, ils n'eurent pas la force ni l'assurance de le mettre à exécution. Mais ils furent si ébranlés et pris d'un tremblement et d'une frayeur si grande, que se regardant les uns les autres, ils demeurèrent plantés là au milieu du chemin, la tête courbée vers le sol, sans dire un mot ni pouvoir avancer. De sorte qu'ils durent retourner dans la chambre du geôlier d'où ils étaient partis pour aller mettre à exécution ce malheureux dessein. Mais au lieu de mettre cela à profit et de le prendre comme un avertissement venant d'en-haut pour les rappeler à leur devoir, ils n'en tinrent pas compte. Au contraire, ils envoyèrent chercher sur l'heure au cabaret deux setiers, qui font seize pintes selon la mesure de Troyes, d'un vin fort excellent qu'on vendait cinq ou six sous la pinte, et pour huit sous de langue de mouton et de tripes. Et après qu'ils furent saouls et remplis de vin, ils firent une liste de tous ces pauvres prisonniers qu'ils mirent entre les mains de l'un de leurs compagnons, nommé Nicolas Martin, pour les appeler tous un par un à tour de rôle, et au fur et à mesure qu'ils se présenteraient, pour les égorger et les tuer misérablement.

Celui qui fut appelé le premier fut Jean le Jeune, procureur à Troyes. Perrenet lui montra l'écrit que le bailli lui avait donné, où la mort de tous ces pauvres gens était signée par ceux qui en avaient donné l'ordre. L'ayant lu, il commença à se troubler, et se jetant à genoux, s'écria tant qu'il put, disant « Miséricorde », levant les yeux au ciel. Et s'adressant à Perrenet, il le pria d'avoir pitié du sang humain.

« Par la mort, voici la pitié que j'en aurai », répondit ce barbare, en lui donnant à travers le corps un grand coup de hallebarde dont il mourut.

Ludot étant appelé à son tour, se présenta allègrement, invoquant le nom du Seigneur. Et s'étant approché de ces meurtriers pour recevoir le coup de la mort, il les pria d'avoir patience jusqu'à ce qu'il se fût dévêtu d'un pourpoint d'œilletons qu'il avait endossé, et qu'il portait quelque fois en ville dans les périodes de troubles, pour au besoin se garantir d'un coup de dague ou d'épée. Et s'étant lui-même délacé, et ayant présenté son estomac nu et découvert aux meurtriers, il reçut le coup et tomba raide mort, fort regretté de plusieurs, car outre qu'il était un homme de bien, il était aussi bien versé dans les lettres grecques.

Le pauvre Thibault de Meures n'en fut pas quitte à si bon compte que Ludot. Car quand vint son tour, sitôt que ces meurtriers le virent sortir de son cachot, ils lui crièrent de loin : « De Meures, mort, demeure ! », faisant allusion à son nom. A l'instant, l'un d'eux lui lança un grand coup de hallebarde, suivi de plusieurs autres, sans réussir à le tuer. Ce que voyant, ce pauvre, fâché de tant languir, empoigna à deux mains le fer de la hallebarde, et ayant lui-même approché la pointe droit à l'endroit où se trouve le cœur, il cria à son meurtrier, d'une voix ferme et assurée : « Là, soldat, là, droit au cœur, droit au cœur. » Et ainsi finit ses jours celui que le plus mauvais de ces meurtriers n'eût osé attaquer quoi qu'il fût déjà assez avancé en âge et fort pesant.

Pour le faire court, tous ces pauvres gens acceptèrent d'être massacrés, avec autant de douceur que les pauvres brebis, et sans faire aucune résistance. Il est vrai que l'un d'entre eux, un marchand nommé de Villemort, homme jeune et fort, ayant au sortir de son cachot avisé les corps de ses compagnons gisant morts sur la place, se sentit saisi d'une telle frayeur que, ne pouvant se contrôler, il se jeta au collet de l'un de ces meurtriers et le serra de si près à la gorge, que s'il n'eût été promptement secouru, il n'en aurait pas réchappé. Mais les autres meurtriers lui firent lâcher prise à grands coups d'épée dont ils chargèrent Villemort sur les bras et sur tous les autres endroits du corps, de manière qu'ils le rendirent mort sur place.

Il se trouve qu'il y avait alors en prison un nommé Pierre Ancelin, ceinturier de son métier, détenu pour dettes. Ce personnage avait autrefois fait profession de la religion. Pendant qu'on massacrait ces pauvres prisonniers, il était là perché comme un perroquet à une fenêtre de la prison, contemplant cette barbare cruauté, prenant plaisir à la voir, se moquant et se gaussant des corps de ceux qui avaient été tués. Disant de l'un qu'il était bien gras, de l'autre bien maigre. Mais notre Dieu fit tout à coup descendre sur sa tête ce que justement il méritait. Car comme il ne restait plus en prison un seul de ceux de la religion qui n'eût été égorgé, un de ces meurtriers, jetant un œil vers cette fenêtre, ayant

aperçu ce rustre qui se gaussait à plaisir et trop à son aise, le fit descendre. Et aussitôt il le fit passer par le fil de l'épée.

Une fois ce cruel massacre entièrement accompli, les meurtriers jetèrent les corps de ces pauvres gens dans une grande fosse qu'ils avaient faite faire tout exprès dans le jardin de la prison, et les entassèrent l'un sur l'autre comme des harengs. Les uns avaient définitivement expiré, les autres n'étaient pas encore tout à fait morts. De sorte que l'on vit l'un d'entre eux, qui était au milieu des autres, lever assez haut les corps de ses compagnons qui étaient sur lui dans cette fosse. Mais, comme ces meurtriers oublièrent la tranchée et la fosse que le bailli avait ordonné de faire pour recevoir le sang de ces pauvres gens, celui-ci regorgea par-dessous la porte de la prison jusque dans le fleuve qui était fort proche de la prison, lequel en fut tout teint. Quelques catholiques qui passèrent au même moment par là, voyant le sang qui ruisselait de toutes parts, en prirent un tel effroi, qu'étant comme transportés et hors d'eux, ils s'enfuirent à travers la ville et la remplirent de tumulte et d'effroi, à tel point que les uns fermaient leurs maisons, et que les autres couraient aux armes, se tenant devant leurs boutiques. Bref, la plupart des habitants qui n'étaient pas au courant de cette conspiration, furent fort étonnés et pris d'une très grande frayeur. Mais ce fut de courte durée. Car dès qu'ils surent de quoi ils s'agissaient, ils se rassurèrent et ouvrirent leurs boutiques.

Lorsque cette cruauté barbare fut exécutée en prison, il y avait dans celle-ci un tonnelier de la religion romaine, nommé Berthelomy Carlot, détenu pour dettes. Ce personnage était l'un des plus mal complexionnés de la ville, et parmi les plus dangereux qu'on pût rencontrer, et qui pendant ces troubles avait commis d'innombrables actes et faits de cruauté contre ceux de la religion. Ceux qui massacrèrent ces pauvres prisonniers employèrent ce misérable et s'en servirent comme d'un bourreau pour l'exécution de ce massacre. Il s'y comporta si cruellement qu'il en tua trente de sa propre main, comme on sut depuis par son rapport et sa confession. A cette occasion, il acquit si bien la bonne grâce et faveur de quelques catholiques troyens, que pour cette seule raison, ils l'acquittèrent vis-à-vis de ses créanciers, et le retirèrent de prison.

Autres assassinats

On ne se contenta pas d'avoir commis un acte si détestable, mais outre cela, on ne cessa pas le jour-même, de tuer et massacrer tous ceux de la religion qu'on put attraper. Etant entrés de force dans la maison d'un nommé Colin le Brodeur, ils se saisirent de sa femme laquelle les regardant leur dit ces mots : « Vous faites la passion, mais Dieu fera la vengeance. » Et l'ayant tuée à coup de dagues, ils trainèrent le corps mort sur le pont de l'Hôtel-Dieu-le-Comte et le jetèrent à l'eau. La populace voyant qu'elle ne pouvait lui faire pire, et qu'elle n'avait plus les moyens d'écumer sa rage sur le corps de cette femme qui s'en allait à vau-l'eau, s'attaqua à son sang et à quelques cheveux qui étaient demeurés à l'endroit où elle avait été massacrée.

Ce même jour ils allèrent sur les quatre heures de l'après-midi au logis d'un potier d'étain nommé Pierre Blampignon, où ils pensaient entrer sans problème. Mais ils trouvèrent les portes si bien barrées qu'ils furent contraints de s'arrêter tout court sur le pavé. Ils commencèrent à vouloir forcer la porte. Et comme ils étaient après elle, les archers du prévôt des maréchaux survinrent qui ordonnèrent de par le roi à Blampignon de faire ouverture. Ce qu'il fit espérant qu'ils le garantiraient de tout mal. Mais comme il était sur le point de sortir, il vit en la rue un fort gros amas de personnes qui s'étaient rendues là en armes. Il en demeura tout éperdu et saisi de frayeur. Mais ce qui lui porta un coup encore plus fort, fut quand il aperçut un certain menestrier [*musicien*] nommé Jean Hasle. Alors il commença de perdre tout espoir pour sa vie, sachant bien que Hasle le haïssait à mort, à cause que quelque temps auparavant il l'avait fait fouetter par les carrefours de la ville pour quelque larcin qu'il avait commis, et il ne doutait point que voyant qu'il avait entre les mains le moyen de se venger promptement, il ne le fit.

Toutefois, ce pauvre homme, reprenant ses esprits, leva les yeux et les mains jointes vers le ciel, et s'étant recommandé à Dieu, il sortit dans la rue. A peine avait-il passé le seuil de la porte de son logis, que ce Jean Hasle lui passa l'épée de part en part à travers le corps. Un autre catholique nommé Jean de Compiègne, chaussetier de son métier, lui donna deux coups de dague. Puis on commença de la charger de toutes parts, si rudement, qu'ayant reçu plusieurs coups, il tomba mort sur le pavé. Et après l'avoir dépouillé, ils enlevèrent le corps et le trainèrent vers la porte de Comporté, et le jetèrent à l'eau en un endroit où il y avait plus d'ordure et de fange que d'eau.

Le lendemain de ce cruel massacre, qui était le cinquième jour du mois de septembre, tous ceux qui l'avaient commis et exécuté s'assemblèrent de grand matin en la chambre de l'un d'eux nommé

Laurent Hellot, dit le Doreux, où, ayant apporté toutes les hardes, accoutrements et dépouilles de ces pauvres brebis égorgées, ils les partagèrent entre eux, et ils y demeurèrent jusqu'à huit heures du soir. Or, le bailli de Troyes, Anne de Vauldrey, avait, comme je vous ai dit ci-dessus, reçu dès le jour précédent le massacre de la prison les lettres de déclaration du roi des vingt-huit et trentième jours du mois d'août donnant ordre de ne plus massacrer, ravager, piller, ni faire prisonnier personne de la religion ; avec commandement exprès aux juges de relâcher et mettre hors de prison ceux qui y étaient détenus. Mais il garda ces lettres sans les éventer, jusqu'au lendemain du massacre. Et ce jour-là il les fit publier par les carrefours de la ville à son de trompette et cri public, appliquant en cela le remède après la mort.

Pour comprendre les textes :

« temple » = église

« ceux de la religion » = les protestants

« la vraie religion », la « vraie foi » = la foi protestante

« les huguenots » = les protestants (terme employé par les catholiques)

« ministre » = ministre du culte, ou pasteur protestant (ceux qui remplacent les prêtres dans les cérémonies protestantes)